

LA MÉTÉO

(69e jour de l'année)
 Pluie: 6 à - 6 C
 Lever du soleil: 6h11
 Coucher du soleil: 17h45
 Demain: dégellement.
 Détail: page B-7

la tribune

INDEX

Arts: page D-6
 Carrières et professions: page B-3
 Décès: page C-9
 De tout et de tous: page B-7
 Économie: page C-1
 Petites annonces: page C-4
 Vivre en 88: page B-4

Entente hors cour prévue avec la Ville

Taxes de 400,000 \$ évitées au Club de golf Sherbrooke

A3

Pour ses dépenses électorales Marcel Masse ni blâmé ni blanchi

OTTAWA (PC) — Le comité des élections et privilèges ne blâme ni ne blanchit le ministre de l'Énergie, Marcel Masse, pour la façon dont il a administré sa campagne électorale en 1984.

Tout au plus lui reproche-t-il indirectement, dans le rapport d'enquête qu'il a déposé hier aux Communes, de ne pas avoir surveillé d'assez près les finances de son organisation.

Le comité, dans un rapport adopté à l'unanimité, souligne "avec insistance" qu'il incombe à chaque candidat de vérifier l'exactitude de son rapport de dépenses d'élection.

Il recommande en outre que la Loi électorale du Canada soit modifiée dans les plus brefs délais afin que soit supprimée la confusion qui entoure la définition des dépenses d'élection.

Intercepté à sa sortie des Communes, M. Masse s'est déclaré heureux de pouvoir "tirer un trait" sur toute cette affaire, soutenant à répétition que la polémique qui a entouré, ces deux derniers mois, ses dépenses électorales tenait essentiellement à la confusion contenue dans la loi.

Estime-t-il ne pas avoir exercé sur ses dépenses électorales une surveillance assez serrée?

Le ministre a promis d'être plus vigilant aux prochaines élections, tout en soulignant que sa priorité irait à sa réélection et non à une vérification assidue de ses dépenses d'élection.

Les travaux du comité auront, selon lui, mis en lumière la nécessité de clarifier la loi électorale, afin que soit mieux "encadrée la spontanéité" de l'exercice démocratique que constitue une campagne électorale.

Le gouvernement affirme avoir définitivement clos l'affaire Masse. Libéraux et néo-démocrates estiment en revanche que le comité n'est pas allé au fond des choses et que M. Masse a eu la vie sauve dans la mesure où les conservateurs ont refusé que le comité réclame l'obtention des rapports d'enquête confidentiels de la GRC.

Commentaires

A l'extérieur des Communes, la députée libérale Sheila

□ Soulagé, Masse souhaite une refonte de la loi

A9

Les conducteurs violents pourront ... tirer à volonté

VANCOUVER (PC) — Les automobilistes de Vancouver qui se transforment en Ramsos du volant, durant les heures de pointe, pourront bientôt tirer en direction des conducteurs qui les rendent fous — sans toutefois utiliser d'arme à feu.

Grâce à un jeu inoffensif semblable à un détecteur de radar, ils pourront en effet "se venger" tout en demeurant derrière leur volant, immédiatement après qu'un autre automobiliste les aura "coupés".

Le "Revenger", distribué par les importateurs de gadgets RAS Inc., est né de l'accès de violence qui a surgi chez les automobilistes de Californie du Sud, en juin dernier, et qui a fait quatre morts et une quinzaine de blessés.

L'appareil, installé sur le tableau de bord, coûte 30 \$ avec les piles. Le propriétaire d'un "Revenger" entend bien le son de ses armes mais non les conducteurs contre lesquels il utilise son arsenal.

Les ventes dans l'Est du Canada ont été phénoménales, a indiqué récemment RAS Inc., et c'est 70,000 "Revengers" qui ont disparu des entrepôts des détaillants américains durant les deux mois de la période de Noël.

Tout automobiliste peut choisir, selon ses exigences et son humeur, l'arme qu'il utilisera contre tout autre conducteur commettant selon lui une bêtise. Ce peut être la mitrailleuse contre celui qui brûle un feu rouge ou la grenade contre le bouffon qui dort devant un feu vert.



Marcel Masse

comité a clairement innocenté le ministre.

A son avis, "rien de tout ce que M. Gorman a dit n'indiquait que les problèmes identifiés dans la loi avaient quelque chose à voir avec le cas de M. Masse".

Selon le néo-démocrate Rod Murphy, "le ministre a été chanceux de pouvoir bénéficier d'une interprétation de la loi qui faisait une distinction entre dépenses d'élection et dépenses de campagne".

"Le nuage qui se trouvait au-dessus de la tête de M. Masse n'a pas été dissipé", a déclaré M. Murphy.

Gouvernement et opposition s'entendent sur la nécessité de modifier la loi électorale avant le prochain scrutin général.

Bourassa donne le feu vert demandé par Hydro-Québec

Phase II de la Baie James devancée

QUÉBEC (PC) — Le premier ministre Robert Bourassa a profité de son discours inaugural, hier, pour annoncer le devancement de la phase II de la Baie James.

Ce devancement était suggéré dans le plan d'Hydro-Québec et la société d'État n'attendait qu'une décision politique pour procéder, a-t-on indiqué hier au service des relations publiques d'Hydro-Québec.

Le projet comprend la construction de trois centrales — qui produiront au total 2,500 mégawatts — et d'une ligne de transport, au coût de 7,5 milliards \$. Ces travaux se traduiront par la création de 40,000 hommes-années de travail sur une période de sept ans, a indiqué le premier ministre.

Les centrales sont: LG1, Laforge I et Brisay. La ligne de transport est celle de LG1.

"Cette annonce, pour moi ici, à l'Assemblée nationale, constitue l'un des meilleurs moments de ma carrière politique", a déclaré M. Bourassa.

Voilà près de 17 ans, soit le 29 avril 1971, le même premier ministre annonçait, lors d'une assemblée partisane à Québec, la phase I de la Baie James.

Hier, en conférence de presse, M. Bourassa a indiqué que les travaux de construction commencent véritablement au début de 1989.

"Il faut d'abord faire les travaux d'ingénierie", a-t-il expliqué.

Contrats

Le premier ministre a par ailleurs précisé que ce devancement des travaux n'est possible que grâce aux 40 milliards \$ de contrats qu'Hydro-Québec a signés avec les États-Unis et le Nouveau-Brunswick. Ces contrats devraient être ratifiés sous peu, "d'ici quelques semaines ou quelques mois".

En Chambre, il a indiqué que d'autres contrats étaient à venir. Il a également expliqué que cette nouvelle phase n'était pas



A la fin de son discours inaugural, le premier ministre Robert Bourassa a été chaudement applaudi par des ministres de son gouvernement, en l'occurrence Thérèse Lavoie-Roux, Claude Ryan et Michel Gratton.

uniquement pour répondre aux besoins extérieurs.

"Il n'est pas question de construire des barrages pour des fins extérieures, nous ne faisons qu'avancer la construction qui, de toute manière, serait nécessaire pour faire face aux besoins internes, et comme il s'agit de richesses renouvelables, éternellement renouvelables, plus nous retardons ce devancement, plus nous gaspillons une richesse collective qui pourrait tellement aider à satisfaire des besoins du Québec", a-t-il déclaré.

Ministère

Alors que le discours du lieutenant-gouverneur portait sur les priorités législatives, celui de M. Bourassa traitait des priorités politiques de son gouvernement: la lutte au déficit, le redressement démographique, le libre-échange et l'environnement.

M. Bourassa a notamment annoncé la création d'un nouveau ministère, celui des Affaires internationales, qui sera le fruit d'une fusion entre le ministère des Relations internationales et du Commerce extérieur.

□ 2,500 mégawatts, c'est loin de 25,000 mégawatts, dénonce Guy Chevrette

Voir Forum

Un néo-démocrate vote contre son parti au Manitoba

Gouvernement Pawley défait

WINNIPEG (PC) — Le gouvernement du Manitoba a été défait, hier, à la suite d'une motion de non-confiance sur le budget provincial, mais le premier ministre Howard Pawley a indiqué qu'il attendrait jusqu'à aujourd'hui pour annoncer s'il y aura une élection.

"De toute évidence, nous nous retrouvons dans une position difficile à l'issue du vote", a reconnu d'une voix égale M. Pawley, le seul premier ministre néo-démocrate au pays, à sa sortie d'une rencontre du caucus qui avait été convoquée d'urgence.

Sans que personne s'y attende, le peu conformiste député Jim Walding a voté du côté des 26 conservateurs de l'Opposition et de la leader libérale Sharon Carsairs pour défaire le gouvernement, de justesse, par 28 voix contre 27.

La tradition parlementaire veut qu'un gouvernement qui perd un vote de non-confiance sur un budget déclenche une élection.

Plus tôt, M. Pawley avait écouté le décompte du vote le regard vide, pendant que les conservateurs, triomphants, clamaient haut et fort leur joie.

L'air lugubre, M. Pawley s'était contenté de dire que le caucus néo-démocrate allait se réunir. Lui et les autres députés néo-démocrates avaient alors quitté la Chambre avec solennité, pour se rendre dans une salle voisine.

Walding explique

A l'issue du vote, M. Walding a

déclaré qu'il était devenu trop dur de soutenir le gouvernement et qu'il était temps que les gens décident si ce gouvernement devait être maintenu.

"C'est au tour des Manitobains eux-mêmes de décider si ce gouvernement a un mandat, ce n'est pas à moi de le décider", a affirmé le député Walding, la voix tremblante d'émotion, en se dirigeant seul vers son bureau.

M. Walding avait indiqué, lundi, qu'il appuierait le gouvernement lors du vote sur le bud-

get. Aussi, a-t-il surpris tout le monde quand il a décidé de voter avec l'Opposition.

Le leader de l'Opposition, Gary Filmon, a déclaré que le premier ministre doit nécessairement déclencher immédiatement une élection.

Mme Carsairs est elle aussi d'avis que M. Pawley doit maintenant déclencher une élection.

La dirigeante libérale a dit avoir été très surprise du vote du député Walding contre le budget du gouvernement.



Le premier ministre du Manitoba, Howard Pawley (à droite), est demeuré sans réaction lors du décompte du vote de non-confiance, hier. A côté de lui, le ministre de la Santé, Wilson Parasiuk.

Le menu législatif

QUÉBEC (PC) — Voici les principales orientations législatives et parlementaires contenues dans l'allocation d'ouverture prononcée, hier, par le lieutenant-gouverneur Gilles Lamontagne, à l'occasion de la deuxième session du gouvernement Bourassa.

— l'adoption d'un plan d'action majeur en faveur des régions en vue de favoriser l'entrepreneuriat local et régional;

— le dépôt d'un projet de loi-cadre concernant les caisses d'épargne et de crédit;

— un plan d'envergure dans le domaine du développement technologique, suivi de la tenue d'un sommet de la science et de la technologie;

— des projets de loi seront déposés relativement à la rémunération des élus municipaux et à la poursuite de la refonte des lois municipales;

— des mesures seront prises pour combattre la pollution et dans la gestion des déchets, des pluies acides, des sols contaminés, des réserves écologiques, des espèces menacées et de l'assainissement des eaux;

— les pouvoirs de la Régie de la sécurité dans les sports seront révisés;

— l'étude de deux projets de loi en éducation, un premier sur l'instruction publique et l'autre sur les élections scolaires, est prévue de même qu'une réforme de l'aide financière aux étudiants;

— l'étude de la réforme de l'aide sociale suivie de la présentation d'un projet de loi;

— au chapitre de la condition féminine, un projet de loi sera soumis pour faciliter la perception des pensions alimentaires et un avant-projet de loi pour assurer une meilleure équité économique entre les conjoints;

— la présentation d'un important programme de services de garde;

— un projet de loi sera étudié pour mieux reconnaître les droits des victimes d'actes criminels;

— l'élaboration d'un vigoureux plan de redressement et de consolidation du français langue maternelle dans les écoles primaire et secondaire.

10 · 11 · 12
mars

CHAMPIONNAT CANADIEN
UNIVERSITAIRE DE
VOLLEYBALL FÉMININ

Billets:
Qualifications 25 • 15 (15 ans ou moins)
Finales 45 • 25 (15 ans ou moins)
En vente au
Pavillon Universitaire
Renseignements:
821-7575

CENTRE
SPORTIF

PAVILLON
UNIVESTRIE
UNIVERSITÉ
DE SHERBROOKE

Bingo

2-300 la tribune

1er MARATHON — CARTE ROUGE

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
Lundi, le 7 mars 1988
B-8, N-42

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:
Mardi, le 8 mars 1988:
G-47

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:
Mercredi, le 9 mars 1988:
I-23

Les gagnants doivent appeler à
564-5470

Métro-Police: parité salariale avec les policiers de Rock Forest

par Michel MORIN

■ **ASCOT** — La nouvelle convention collective de travail intervenue entre la Régie intermunicipale de police Ascot-Lennoxville et les policiers de Métro-Police, confère aux constables de première classe, détectives et aux sergents, la parité salariale avec leurs homologues de Rock Forest.

Deux facteurs ont été considérés par l'employeur dans l'attribution de ce traitement salarial.

En premier lieu, l'employeur a voulu établir une échelle de salaire semblable à celle offerte dans une unité de négociation comparable, à savoir la ville de Rock Forest. D'autre part, ce traitement se veut une portion d'augmentation au chapitre du rattrapage salarial, lequel s'est amorcé en 1983 et se finalise cette année.

Ainsi, les constables comptant un an d'ancienneté touchent un salaire hebdomadaire de 510,40 \$, contre 700 \$ pour les détectives et 720 \$ pour les sergents et ce, pour la première année du contrat.

D'une durée de trois ans, le

nouveau contrat de travail établit une nouvelle échelle salariale pour les policiers temporaires ou partiels qui seront embauchés après la signature de la convention collective.

Cette nouvelle échelle permettra à l'employeur de réduire de façon significative ses coûts en personnel. Le salaire hebdomadaire d'un nouveau policier temporaire ou partiel, en 1988, sera de 361,39 \$, comparativement à 460 \$ pour ceux déjà en poste, et de 378,56 \$ en 1989, comparativement à ceux en poste au moment de la signature qui, eux, recevront un salaire hebdomadaire de 470 \$.

Entente de service

Dans le cas où la Régie inter-

municipale de police desservait le territoire d'une autre municipalité, une nouvelle échelle de salaire a été créée.

Cette échelle de salaire, qui s'appliquera aux nouveaux salariés à embaucher advenant la conclusion d'une telle entente, permettra aussi à l'employeur de réduire de façon significative ses coûts en personnel.

En ce qui concerne le fonds de pension, aucun changement n'a

été apporté en 1987 à la contribution de l'employeur qui était de 2,5 pour cent du salaire de base brut.

Cette année, la Régie intermunicipale versera 0,5 pour cent de plus et 0,75 pour cent de plus en 1989, ce qui fera porter sa contribution à 3,75 pour cent du salaire de base.

Quant à eux, les salariés augmenteront leurs contributions dans la même proportion.



Suzanne Houde du YMCA était tellement fatiguée de sa soirée de ski à Bromont, qu'elle n'a pas pu donner son cours de "work out" le lendemain.

Le surveillant Jean-François Dumas s'est accidentellement embarrasé dans une cellule du tribunal de la Jeunesse en procédant à une vérification de routine et il a dû implorer l'intervention d'un collègue pour le sortir de là.

Louise Dubois n'a pas réussi à trouver la marche arrière d'une voiture allemande malgré tous les conseils de Johanne Riendeau, qui est pourtant une grande connaisseuse en mécanique, et elle a dû avoir recours à un vrai spécialiste.

Serge Mercier a presque réussi à inventer une nouvelle forme d'explosif en voulant faire démarrer sa voiture avec un peigne à queue.

André Lemieux se souviendra de son dernier voyage en

King wellington

REDIGEE COLLABORATION

Jamaïque, alors qu'il a presque été dans l'obligation d'aller chercher ses bagages à Paris...

Dans la rubrique La Tribune salue, hier, tous ont bien sûr reconnu Roland Gauthier, nouveau membre à vie de l'Association des Vétérans du Hockey. Mais l'ami Roland ne s'attendait sûrement pas à ce qu'on le rebaptise Ronald comme ce fut le cas, par inadvertance...



La Quotidienne

2-2-7
2-8-4-3

AVIS IMPORTANT

RANCOURT, VAILLANCOURT ET LEBLANC
AVOCATS

Prenez avis chers clients que suite à l'incendie survenu le 6 mars 1988, nos bureaux demeurent toujours en opération et ce malgré les quelques inconvénients subis.

34648

FÊTE DES CARNAVALS 88

CHLT 63

la tribune

K300

9 CKSMTV



en collaboration avec



Agents Voyage International

On s'amuse en Estrie

NOS SALUTATIONS

* AUX 21 DIFFÉRENTS CARNAVALS INSCRITS DANS NOTRE PROMOTION.

* A TOUTES LES REINES, DUC, COUPLES D'AINÉS, BONHOMMES CARNAVALS PRÉSIDENTS ET PRÉSIDENTES.

* AUX QUELQUES 1.000 BÉNÉVOLES IMPLIQUÉS DANS LEUR CARNAVAL LOCAL.

"SOIRÉE DES BÉNÉVOLES"

Notre grande promotion connaîtra son dénouement final, samedi le 12 mars prochain à la salle O'Grand'R d'Ascot Corner par

"LE GALA DE LA REINE DES REINES '88"

et

HOMMAGE A NOS AINÉS

A noter que seuls les présidents des carnivals inscrits dans notre promotion ont en main des billets pour assister à notre soirée-gala qui se déroulera à nouveau à guichet fermé.

"AU PLAISIR DE SE REVOIR LE 12 MARS PROCHAIN ET BONNE CHANCE AUX PARTICIPANTS"

"DOUBLEZ VOS CHANCES GRÂCE À LA TRIBUNE"

Participez nombreux aux activités de votre carnaval local. Sur présentation de ce coupon, obtenez en double un billet de la loterie-carnaval vous permettant de vous mériter l'un de nos magnifiques prix qui seront offerts au hasard le 12 mars prochain, à la salle O'Grand'R, dont un voyage pour 2 personnes à Montego Bay en Jamaïque, comprenant transport et hébergement pour 7 nuits, une courtoisie des agents de Voyage International, CHLT 63 et LA TRIBUNE!

"BONNE CHANCE"

* Pour être éligible, vous devez avoir 18 ans ou plus. Le voyage devra être pris entre mai et novembre 88.

LOTO-CARNAVAL 88



La Fondation Mgr Jean-Marie Fortier Inc.



Archevêché de Sherbrooke
le 24 février 1988

Cher Diocésain,
Chère Diocésaine,

Cette année, la Fondation Mgr Jean-Marie Fortier en est à sa 9e campagne. Votre enthousiasme à soutenir les œuvres pastorales de votre Église à chacune des sollicitations suscite l'admiration de plusieurs diocèses. Je vous en remercie et félicite.

C'est votre générosité passée qui permet de maintenir les Services diocésains de pastorale. Ainsi, des familles et des individus en difficulté reçoivent une aide appropriée leur permettant de surmonter des moments de crise. Également, le soutien financier de la Fondation permet, par l'engagement de laïcs, de combler le départ de prêtres ou de religieux à la retraite ou vers le ministère paroissial. En outre, la Fondation permet au Service pour l'Éducation de la Foi, de rejoindre non seulement les enfants d'âge scolaire dans leur préparation aux sacrements et à l'étude de la doctrine chrétienne, mais aussi les adultes, lors des liturgies préparatoires aux fêtes de Noël et de Pâques.

Je pourrais vous citer d'autres exemples de soutien de la Fondation aux Services de la pastorale, qui illustrent son rôle indispensable dans le développement dynamique de votre Église.

L'appel que je vous lance doit être bien compris. À l'aube du XXIe siècle, notre Communauté chrétienne doit planifier aujourd'hui l'an 2 000. La vitalité de l'Église reposera alors de plus en plus sur l'implication de femmes et d'hommes engagés. L'Église ne peut plus uniquement compter sur l'irremplaçable bénévolat. Pour assumer sa Mission, l'Église devra compter de plus en plus sur des permanents(ites) laïques. Si chacun de nous continue, bon an mal an, d'appuyer généreusement la Fondation, l'action essentielle de l'Église ne devrait pas être paralysée par des problèmes financiers.

Par-delà la générosité remarquable que vous témoignez à la Fondation depuis 1980, je constate que l'action pastorale de notre Église continue d'être gênée par des incertitudes matérielles. La Fondation m'apparaît l'instrument privilégié pour assurer le soutien financier indispensable à la réalisation de la Mission de notre Église. Déjà si utile par le passé, la Fondation devient donc une stricte nécessité pour l'avenir.

C'est au nom de votre Église que je frappe à votre porte. Je vous remercie pour votre accueil généreux.

Je confie le succès de la campagne 1988 à la Vierge Marie et à la Bienheureuse Marie Léonie.

Je suis et demeure affectueusement vôtre.

+ Jean-Marie Fortier

Jean-Marie Fortier,
Archevêque de Sherbrooke.



Votre Église a besoin de votre appui financier pour maintenir ses œuvres pastorales

Les bénéficiaires de la Fondation sont:

- le Service de la Famille
- le Service d'Éducation de la Foi
- le Service des Vocations
- le Service de la Pastorale sociale
- le Service pour l'Unité des Chrétiens
- le Service de la Pastorale missionnaire
- le Service de la Condition féminine
- le Service de la Pastorale des Défavorisés
- le Service de la Pastorale d'Ensemble

La Fondation accepte toute contribution sous forme de:

- dons en argent
- chèques postdatés
- don à l'occasion d'un décès
- prêts sans intérêts ou à fonds perdu
- legs testamentaires
- assurance-vie au bénéfice de la Fondation Mgr Jean-Marie Fortier inc.

Le capital souscrit à la Fondation n'est pas dépensé.

A perpétuité, votre offrande donnera annuellement ses fruits grâce aux intérêts versés aux œuvres pastorales de votre Église.

..... 1988
Localité jour mois
Je:
Adresse:
Ville:
Code postal:

donne à la FONDATION MGR JEAN MARIE FORTIER INC.

la somme de: dollars)..... \$).

à la condition que le capital de cette somme ne soit pas dépensé et que seuls les revenus en provenant soient utilisés aux fins de la Fondation

Nom de la paroisse

Signature du donateur

Un reçu officiel sera émis sur demande seulement, pour tout don au-dessus de 10\$.

VOULEZ-VOUS UN RECU? Oui ☐ Non ☐

130, rue Cathédrale, Sherbrooke, Qué., J1H 4M1 Tél.: 1 (819) 563-9934, poste 218

Le maire convaincu de l'appui des conseillers sur les compteurs d'eau

SHERBROOKE (FG) — Malgré deux études économiques concluant à la non-rentabilité monétaire de la pose systématique de compteurs d'eau, à Sherbrooke, le maire Jean Paul Pelletier demeure convaincu que la majorité de ses conseillers est derrière lui dans ce projet.

"C'est que justement, toute l'information n'a pas sorti. Il y a bien d'autres éléments qui contredisent les deux études dont il est souvent fait mention", a déclaré hier le premier magistrat de Sherbrooke.

Et sur la base de l'ensemble de ces informations, Jean Paul Pelletier se dit assuré que ses conseillers sont majoritairement en faveur de la pose de compteurs d'eau dans l'ensemble des résidences de Sherbrooke.

"Évidemment, les conseillers peuvent dire à d'autres le contraire de ce qu'ils me disent. Mais mon sentiment, c'est que la majorité des membres du conseil approuvent le projet... De toute façon, je ne suis pas là pour gagner une petite bataille personnelle", rajoute le maire, selon qui c'est d'abord pour s'assurer que tous les membres du conseil seront présents que le sujet a été décalé d'un mois, pour revenir vraisemblablement à la séance statutaire d'avril.

"Le vote sur ce sujet est trop important pour qu'il manque du

monde. Présentement, trop de conseillers sont en vacances et il n'y a pas d'urgence à ce point pour décider du sort de ce dossier en discussion depuis un an."

Sur les tablettes?

Du même souffle, le maire repousse catégoriquement une information obtenue de bonnes sources par LA TRIBUNE et voulant qu'un comité interne au sein de la municipalité ait déjà recommandé de mettre le dossier sur les tablettes et d'attendre un temps plus propice avant de le relancer.

"Il n'y a jamais eu de telle recommandation. Ce n'est pas exact. Les conseillers n'en ont pas encore discuté entre eux", a vivement soulevé le maire.

Ceci étant dit, Jean Paul Pelletier jure que sa démarche en vue de la pose de compteurs d'eau est une de bonne foi et de souci pour l'écologie.

"Il y a bien des éléments à considérer. Qu'on pense aux propos du ministre fédéral de l'Environnement, ou au ministre Clifford Lincoln, du Québec. Tôt ou tard, on se retrouvera avec des compteurs d'eau. Parce que ce n'est pas vrai que l'eau est une ressource illimitée: elle coûte de plus en plus cher à traiter. Moi, pour ma part, je ne voudrais pas me retrouver en l'an 2,000 et entendre des gens autour dire qu'on aurait donc dû poser des compteurs d'eau avant", a aussi fait observer le maire.

Pelletier agacé par la suggestion d'appeler la rue King boulevard René-Lévesque

SHERBROOKE (FG) — Alors que la présidente de la Société d'histoire des Cantons de l'Est a préféré réserver ses commentaires, relativement à la proposition du Mouvement estrien pour le français visant à rebaptiser les rues King et Queen, le maire Jean Paul Pelletier n'a pas caché que cette suggestion l'agace personnellement.

Ainsi, la présidente de la Société d'histoire des Cantons de l'Est, Andrée Désilets, a déclaré qu'elle n'était pas prête à prendre position sur la requête à l'effet de changer les noms de King et Queen, en faveur des anciens premiers ministres René Lévesque et Jean Lesage.

"Je pense qu'il ne m'appartient pas de me prononcer car cela lierait le représentant que la Société d'histoire compte au sein du comité de toponymie de la Ville de Sherbrooke", a signalé Mme Désilets qui, concernant les appellations King et Queen, donne raison à Gérard Lefebvre, du Mouvement estrien pour le français.

Ce dernier, prenant lui-même à témoin le guide rédigé par Mme Andrée Désilets, au compte de la Commission de toponymie du Québec, a indiqué que les noms de King et de Queen n'évoquent rien d'historique et n'ont été donnés qu'en rapport avec l'attachement des gens d'ailleurs à la couronne britannique.

Lesage pour mieux accepter Lévesque?

Relancé hier à ce sujet, le maire Jean Paul Pelletier a admis ne pas être très chaud à la requête des citoyens déposée la veille en assemblée de conseil. "Je trouve ça drôle que le nom de Jean Lesage arrive à ce moment-ci. Est-

ce par acquis de conscience ou pour s'assurer de mieux faire passer le nom de René Lévesque? En tout cas, ce sera au comité de toponymie à faire rapport", devait noter M. Pelletier.

En outre, sur le plan historique, celui-ci dit avoir pris des informations voulant que le nom de King évoque un ancien citoyen du secteur, tabaciste de son vivant, qui aurait cédé à la municipalité une partie de terrain nécessaire à la construction d'une section de la rue King.

"Il est bien possible que d'autres historiens pensent autrement. Ce ne sera pas la première fois que l'histoire a été bafouée: on l'a vu dans le cas de la naissance de Sherbrooke, que tout le monde pensait en 1837 mais qui remonte en réalité à 1802... Pour en revenir à la rue King, je pense que ça reste toujours historique qu'un nom actuellement aussi connu ait été donné depuis environ 100 ans", a exposé le maire, selon qui ce n'est pas là le genre de sujet à trancher au couteau.

Jean Paul Pelletier a aussi rappelé la règle prévalant aux États-Unis, en matière de désignation de noms de rues à partir de personnes. Il doit obligatoirement s'écouler 10 ans après la mort de la personne dont le nom a été retenu. "Cela permet d'enlever toute émotivité", a complété le maire.

23,600 \$ de la Ville pour attirer un congrès

SHERBROOKE (FG) — Le conseil municipal de Sherbrooke dégagera 23,600 \$ pour attirer en ville une rencontre de la Fédération de moto-tourisme du Québec, susceptible de réunir 6,000 personnes en 1989.

La requête a été présentée à la dernière séance du conseil et les élus n'ont pas hésité à y répondre positivement, à la suite d'explications fournies par une responsable de cette activité connue sous le nom de "concentration 1989". Andrée Laurent.

La Fédération de moto-tourisme du Québec, qui doit son existence à l'aile sherbrookoise, a donc décidé pour les 29-30 juin et 1er et 2 juillet 1989, de réunir ses effectifs 15 ans plus tard au lieu même de ses origines.

Mme Laurent a soumis que ce sont environ 6,000 personnes qui sont attendues et qui se regrouperont dans le secteur du parc Victoria et du plateau Parc. Elle estime les retombées économiques d'une telle activité à "environ un demi-million de dollars".

En retour, le groupe demande des frais d'assistance et un soutien technique de la part des Ser-

vices récréatifs et communautaires (SRC), équivalent à une dépense de 23,600 \$.

Compte tenu qu'environ 6,000 personnes sont attendues, le maire Jean Paul Pelletier et le conseiller Jean-Yves Laflamme ont bien suggéré que la Fédération charge 4 \$ par personne pour réunir les 23,600 \$ d'aide municipale. Mais en vain. La représentante de la Fédération a souligné qu'il en coûtera déjà 150,000 \$ pour organiser la manifestation sociale.

Le conseil municipal a donc donné son accord de principe, ne pouvant engager le budget de 1989. Mais Jean-Yves Laflamme a rassuré les gens, en affirmant que le soutien sera bel et bien apporté et qu'il n'y aura pas de volte-face, prenant même la presse à témoin.

Enfin, interrogé à l'issue de cette décision, le maire Pelletier a noté qu'il est tout à fait normal que la municipalité investisse pour permettre la réalisation d'un tel regroupement. "C'est le genre de choses qui se font partout. Il ne faut pas oublier que la Ville sera grandement gagnante. C'est un stimulant économique mais l'argent investi nous reviendra de toute façon", a-t-il expliqué.



Le terrain de golf, en bordure de la rue Prospect

(Photo La Tribune par Claude Poulain)

Entente hors cour prévue

Taxes de 400,000 \$ évitées au Club de golf Sherbrooke

par François GOUGEON

SHERBROOKE — Une entente hors cour devrait bientôt être ratifiée entre le Club de golf Sherbrooke et la Ville de Sherbrooke, au sujet de la facture de taxes pour travaux permanents de plus de 400,000 \$.

Le conseiller Jean-Yves Laflamme, également président du Comité administratif, a ainsi confirmé hier des informations obtenues précédemment de bonnes sources par LA TRIBUNE.

Ce dossier a fait l'objet d'un contentieux entre la municipalité et le golf, qui a donné lieu au jugement du 22 décembre dernier, forçant le Club de golf Sherbrooke à payer le montant des travaux permanents pour l'ouverture de la rue Prospect, à l'ouest de la rue Bouchette. Avec les intérêts, le compte dépasse les 400,000 \$.

Règlement

Le jugement a été porté en ap-

pel mais la direction du Club de golf Sherbrooke a entrepris parallèlement des démarches auprès des membres du conseil municipal en vue de trouver un terrain d'entente. Des discussions ont été tenues dernièrement entre les deux parties, avec le résultat qu'un règlement à l'amiable, mais devant être consacré ultérieurement dans un texte légal en bonne et due forme, apparaît possible.

Celui-ci consiste à remodeler le zonage de la partie de terrain en question de résidentiel à golf (zone P). Cette bande de terrain longeant la rue Prospect, à l'ouest de la rue Bouchette, faisait partie du plan de développement soumis le 8 juin 1986. Le zonage y avait alors été modifié de façon à permettre la construction de maisons en rangée, comme on en retrouve à l'est de la rue Bouchette et en bordure du boulevard Jacques-Cartier.

Facture

La proposition consiste donc

à redonner un statut public à la bande de terrain et, ce faisant, d'y interdire toute construction. En retour, le Club de golf Sherbrooke ne serait pas tenu de payer la facture de taxes.

"Dans un tel contexte, c'est tout à fait normal que le golf n'ait pas à payer les travaux permanents. Car il leur serait interdit d'y faire des aménagements. Ce n'est en rien un passe-droit ou une faveur accordée à des propriétaires. C'est au contraire la garantie formelle et irréversible que le terrain ne sera pas construit", a noté Jean-Yves Laflamme.

Il estime que la proposition d'entente, pour laquelle il existe d'ailleurs de la jurisprudence, selon lui, s'inscrit dans une approche visant à éviter à la Ville de se retrouver avec un golf sur les bras.

"Quant aux travaux d'aménagement de la rue Prospect, il faut bien penser qu'il aurait fallu les faire quand même pour permettre d'amener les services plus à l'ouest. Si, à ce moment, la portion de terrain avait été

zonée golf, la question de la facture des travaux permanents ne se serait jamais posée", a formulé le président du Comité administratif.

Selon lui, il ne reste maintenant plus qu'à faire suivre le principe arrêté entre les deux parties, soit de procéder à l'aménagement au zonage et d'inscrire le tout dans un texte légal.

"Avec les garanties formelles que la Ville ne se fera pas jouer un tour plus tard, peu importe ce qui arrivera. Mais je reste convaincu que l'entente assurera l'avenir du golf comme golf. Le secteur a déjà été développé suffisamment pour lui permettre d'aller chercher les revenus dont il avait besoin et pour en faire un projet unique, qui rapporte en outre un montant de taxes déjà très appréciable", a enfin soumis l'élus sherbrookoise.

Du côté de l'administration du golf, il n'a pas été possible d'aller chercher des commentaires, la répondante principale, Louise Boisvert, se trouvant actuellement en vacances.

Femmes invitées à unir leurs forces pour obtenir l'égalité

Beaucoup reste à faire pour éliminer les formes diverses de violence conjugale

par Gilles DALLAIRE

SHERBROOKE — Bâtir pierre par pierre une société meilleure où la femme qui ne sera pas l'ombre muette de son conjoint ne sera plus victime de violence mais où elle sera respectée parce qu'elle est son égale, bien que différente et, tout bien pesé, parce que différente.

Tel est le but que doivent viser toutes les femmes que préoccupe la violence conjugale. But qui ne sera atteint que si elles unissent leurs énergies pour obtenir la reconnaissance de leur égalité et de leur dignité de même que la mise en place de mesures qui empêcheront la violence s'imposer à nouveau, a déclaré hier, Mme Clarisse Codère, vice-présidente du

Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme pour l'est du Canada, alors qu'elle prenait la parole au Centre hospitalier Hôtel-Dieu de Sherbrooke au cours d'une soirée d'échanges qui soulignait la Journée internationale de la femme.

Elle a rappelé que, chaque année, un million de Canadiennes sont victimes de violence de la part de leur conjoint ou d'un proche et que la fréquence de la violence est telle qu'il y a un risque qu'on en vienne à la considérer d'un oeil indifférent ou comme une banalité.

Des formes insidieuses

"Il y a, bien sûr, la violence physique, celle dont les traces sont visibles, mais il y a d'autres formes de violence beaucoup plus insidieuses et tout aussi néfastes: la violence verbale, la violence sexuelle, la violence psychologique, la violence économique, qui font perdre à la femme sa dignité, son autonomie, sa sécurité", a-t-elle souligné.

Elle a révélé que le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme mène combat contre la violence conjugale depuis plusieurs années et qu'il s'est efforcé de mettre le doigt sur les causes et les conséquences sociales et économiques du phénomène dans un rapport qu'il vient de remettre au gouvernement fédéral.

Ses causes sont, selon elle, l'habitude du pouvoir enracinée chez plusieurs hommes, la pornographie, le traitement, comme toute, banal donné aux actes violents par les médias et, jusqu'à un certain point, l'atavisme.

Quant à ses conséquences, elle a affirmé qu'elles sont énormes, sur le plan économique, car les interventions policières nécessitées par la violence conjugale et l'hébergement des victimes ont coûté, l'année dernière, 72 millions \$ au trésor public, et surtout sur le plan social, parce que la violence conjugale ne fait pas seulement des victimes mais aussi des petits.

Ressources insuffisantes

Mme Codère a concédé que les pouvoirs publics sont sensibles au problème mais que les ressources financières et humaines mobilisées pour faire échec à la violence conjugale sont encore insuffisantes.

Elle a encouragé son auditoire majoritairement composé de femmes à revendiquer avec force

la mise en place de mesures qui relèguent la violence conjugale parmi les mauvais souvenirs et à ne pas se laisser abattre par les échecs et les demi-succès.

Plusieurs femmes activement engagées dans la lutte contre la violence ou en contact presque quotidien avec ses victimes ont exprimé leur point de vue au cours des échanges qui ont suivi la causerie de Mme Codère.



(Photo La Tribune par Claude Poulain)

Selon Carole Pinard, travailleuse sociale attachée au Centre local de services communautaires Fleur-de-Lys, la violence conjugale ne prend pas en milieu rural, où chacun connaît ses voisins, les mêmes formes qu'en milieu urbain et les interventions sont plus difficiles.

le SAISON
de la
Femme
de l'Estrie
1988

- Un décor à vous chatouiller l'œil
- Défilé de mode tous les jours à 15 h 30 et 21 h
- Des conférences d'actualité
- Une Place publique avec la Musiquetterie
- Une Halte-Garderie pour les 2 à 6 ans
- Des commerçants et entreprises sur place pour vous informer
- Un voyage en Europe à gagner

(Centre Expo-Sherbrooke)
mercredi: 18 h à 23 h
jeudi au samedi: 12 h à 23 h
dimanche: 12 h à 18 h
Le rendez-vous...
du 9 au 13 mars

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

Peu de chances de mettre le doigt sur la cause du feu de la rue Wellington nord

par Pierre SAINT-JACQUES

SHERBROOKE — Les chances de déterminer avec précision la cause exacte de l'incendie qui a dévasté l'édifice Le Pigeonnier, rue Wellington nord, en soirée de dimanche, sont quasi inexistantes.

Après avoir remué les débris à la pelle et à la scie à chaîne tout le jour hier, le détective Hervé Breton, le lieutenant-inspecteur Michel Richer et l'expert Paul Hurtubise, de Consultant Electro Protection, de Montréal, sont cependant en mesure d'affirmer que le feu a pris naissance dans l'arrière-boutique de Réjan Mode, au 134, Wellington nord.

C'est à cet endroit que l'on retrouve les débris les plus calcinés et le point de carbonisation le plus bas. Si le lieu d'origine est bel et bien établi, pour la cause, l'affaire se complique.

Une cause qui pourrait avoir comme origine un acte criminel a été définitivement écartée malgré un certain appel téléphonique anonyme témoignant dans ce sens et une effraction dans un édifice voisin.

L'enquête policière a éliminé tous les doutes sur les deux questions.

Affirmer que la cause est d'origine mécanique ou électrique? Les experts ne veulent pas s'avancer même si les probabilités sont très fortes. Tout va dans ce sens.

On a bien découvert sous les tonnes de débris une prise électrique avec quatre fils branchés. Mais est-ce la véritable cause? Y a-t-il eu court-circuit? Pour dire oui, il faut la pièce, le bout de fil, le morceau coupable. Chercher une aiguille dans une botte de

foin est une image bien pâle pour qualifier le problème.

Il y a tout lieu de croire, à moins de développement majeur, témoignage concret ou indice

nouveau, que la police se retirera du dossier. Elle n'a plus rien à y faire.

Le lieutenant-inspecteur Michel Richer devra, outre les croquis, compléter les versions et présenter son rapport.

L'expert Paul Hurtubise poussera plus loin les recherches sur certains débris qu'il analysera en laboratoire.

Le feu a couvé un bon moment, des témoins ayant perçu une odeur de cheminée comme il s'en dégage des systèmes de chauffage au bois.

Trois heures plus tard, le feu, déchaîné, se déclarait.

Le montant exact des dommages n'est toujours pas connu mais il est question d'un million de dollars et plus.



Des experts ont passé tout le jour, hier, à examiner les débris sur les lieux de l'incendie qui a dévasté

l'édifice Le Pigeonnier, rue Wellington nord, en soirée dimanche.

17 vols classés dont trois hold-up perpétrés dans des caisses populaires

SHERBROOKE (PSJ) — En 20 jours, l'équipe du lieutenant-détective Alphée Leblanc, de la division des enquêtes criminelles de la Police municipale de Sherbrooke, aura participé à la solution de 17 vols qualifiés, à savoir 15 vols à main armée et deux tentatives de vol qualifié.

De ce nombre, un dossier reviendra à la Sûreté municipale de Magog et un autre au détachement de Richmond de la Sûreté du Québec. Tous les autres crimes ont été commis à Sherbrooke.

Tant de solutions pour des délits de cette gravité en si peu de temps, c'est du jamais vu dans toute l'histoire de la police, à Sherbrooke.

Et dans ce lot, il y a plusieurs vols importants comme trois hold-up dans autant de caisses populaires à Sherbrooke et une tentative de vol à main armée à la Caisse populaire de St-François-Xavier-de-Brompton.

La dernière opération policière, dans la nuit de lundi à mardi, qui a conduit à l'arrestation d'un homme de 43 ans dans le centre-ville de Sherbrooke et à son interrogatoire a permis d'éclaircir quatre vols qualifiés dont les deux plus récents commis au Roi du coq rôti et au Marché Lussier, samedi soir.

Le même individu qui devait être mis en accusation hier devant un juge de la Cour des sessions de la paix aurait confessé les deux vols à main armée dirigés contre des caisses populaires, en 1987, à Sherbrooke.

Soit le 5 février, à la Caisse populaire Notre-Dame-du-Rosaire, et le 15 octobre, à la Caisse populaire Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours.

Le même individu avait été accusé, il y a une douzaine d'années, d'avoir participé à un vol à la bombe commis à la Caisse d'économie, au 8e étage du pavillon des infirmières au Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul.

Après le vol, les individus avaient laissé un colis sur le comptoir en disant que c'était une bombe.

L'incident avait nécessité l'évacuation de plusieurs patients de l'hôpital.

Finalement, après la venue d'artificiers et la destruction du colis, on a constaté qu'il s'agissait d'un réveille-matin acheté dans une quincaillerie.

Les suspects avaient été appréhendés en un peu plus de 24 heures et l'individu qui occupe la police depuis lundi soir avait été condamné à 10 ans de pénitencier pour ce premier crime.

Le juge avait tenu compte de l'endroit où le vol avait été commis, de la façon et surtout du brouhaha causé.

Lorsque l'on interroge le lieutenant-détective Leblanc sur les succès accumulés ces dernières semaines, il se sent un peu mal à l'aise. "Écoutez, ce que je peux vous dire c'est que ça représente une somme incalculable d'heures de travail... et un peu de chance."

Il y a des policiers qui ont passé bon nombre de nuits blanches et même des marathons de 24 heures depuis les 18, 20 février, lorsqu'un jeune voleur a accouché de six vols qualifiés et d'une tentative. Dans ces vols, il fallait compter un vol à main armée dans une caisse, à l'automne 1986.

L'arrestation du dernier suspect, en début de semaine, est le résultat combiné de l'entêtement d'un patrouilleur, d'une bonne connaissance du milieu par les détectives et d'efforts soutenus de 24 heures.

Et la semaine dernière, la police devait coffrer un individu de 24 ans pour quatre vols qualifiés commis à Sherbrooke et un, à Magog.

"La police, c'est comme un gros club de hockey", de dire celui qui voue un culte sans limite à la sainte flanelle: "Le talent compte pour un pour cent du succès, le reste c'est le travail, le recommencement perpétuel..."

Ce n'est pas facile de faire jaser le lieutenant Leblanc mais il ne raconte pas n'importe quoi.

Arrangements préalables de services funéraires

"Michel Berger a avancé un point de vue personnel seulement"

— la Coopérative funéraire de l'Estrie

par Gilles DALLAIRE

SHERBROOKE — Le point de vue exprimé la semaine dernière par M. Michel Berger, vice-président de l'Association des compagnies de cimetières du Québec, à la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur les arrangements préalables de services funéraires, est, somme toute, un point de vue personnel, selon M. Alain Leclerc, directeur général de la Coopérative funéraire de l'Estrie.

"Il a laissé entendre qu'en autorisant la vente itinérante de services funéraires, le gouvernement provincial a fait droit à une requête des entrepreneurs alors que ce n'est pas du tout le cas. Il est vice-président d'une association qui ne regroupe que quatre compagnies alors que le chapitre régional de l'Association des thanatologues du Québec dont il est membre et qui réunit les entrepreneurs estrieux, a, l'an dernier, comme 30 autres organismes, fait état de son opposition à la vente itinérante", a déclaré, hier, M. Leclerc.

Appuis de poids

Il a souligné que, parmi les organismes qui ont fait cause commune avec l'Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie à ce moment, il y avait le Conseil de l'âge d'or de l'Estrie, le Conseil diocésain de pastorale et le Centre local de services communautaires Gaston-Lessard.

Tout en concédant que certains membres de la Coopérative funéraire de l'Estrie défraient à l'avance le coût des services funéraires qui leur seront rendus à leur décès parce qu'ils se sentent plus en sécurité, il a rappelé que la Coopérative funéraire de l'Estrie est opposée à la vente itinérante et qu'elle n'a pas, comme Le Jardin du souvenir, compagnie de cimetières dont M. Berger est le président, de

conseillers itinérants à son emploi.

Exploitation subtile

"Il est vrai que 11,000 Estrieux sont membres de la Coopérative funéraire de l'Estrie mais, si chacun a déboursé 10 \$ pour devenir membre, ce n'est pas parce qu'il a été enrégimenté à la suite d'une campagne de publicité. C'est parce qu'il a vu dans son adhésion

un moyen d'échapper à une forme d'exploitation tout particulièrement subtile", a déclaré M. Leclerc.

Un porte-parole de l'Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie, M. Bernard Lefebvre, qui a abondé dans le même sens que M. Leclerc, a rappelé que cet organisme fait campagne contre la vente itinérante et contre les frais de crédit abusifs depuis 1984 et que, sans être carrément opposé aux arrangements préalables de services funéraires, il repousse les tactiques des vendeurs itinérants qui harcèlent les personnes âgées, une clientèle tout particulièrement vulnérable depuis l'entrée en vigueur de la loi, selon lui.

Comme M. Leclerc, il a déploré que M. Berger se soit posé en porte-parole des 325 entrepreneurs québécois, alors qu'il n'en représente que quatre.

Vols dans cinq établissements: Desloges proteste de son innocence

SHERBROOKE — Jean-Guy Desloges, âgé de 42 ans, a protesté de son innocence, hier, à des accusations de vols qualifiés dans trois caisses populaires et dans deux établissements commerciaux ainsi que de tentative de vol qualifié dans une autre Caisse populaire depuis le 22 janvier 1987.

Il a été traduit, hier, devant le magistrat Michel Côté, de la Cour des sessions de la paix.

La procureure Danielle Côté s'est opposée à la remise en liberté provisoire du prévenu pendant la durée des procédures.

Le défenseur Jean-Pierre Rancourt a demandé que l'enquête en cautionnement soit reportée à aujourd'hui.

Desloges est accusé de:

- Tentative de vol qualifié à la Caisse populaire St-François-Xavier le 22 janvier 1987;

- Vol qualifié de 10,133 \$ à la Caisse populaire Notre-Dame-du-Rosaire le 5 février 1987;

- Vol qualifié de 7,000 \$ à la Caisse populaire Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours le 15 octobre 1987;

- Vol qualifié de 866 \$ à l'égard de Mme Manon Ruel le 5 mars 1988;

- Vol qualifié de 4,300 \$ au Roi du coq rôti le 6 mars dernier.

Il est de plus soupçonné d'utilisation de déguisement et de trois vols de véhicule.

Sa comparution devant le tribunal n'a duré que quelques minutes.

Nouvelle réalité, nouveau nom

SHERBROOKE (MR) — Comme l'école Marymount accueillie, depuis cette année, une clientèle exclusivement francophone, un concours a été ouvert afin de lui trouver un nouveau nom.

La directrice de cette école, Mme Monique Béland, rappelle que, de 1962 à 1987, Marymount recevait une clientèle anglophone. "Maintenant qu'elle reçoit une clientèle francophone, un concours a été ouvert pour lever toute ambiguïté en donnant à l'école un nom francophone dont nous serons fiers et qui permettra à ses usagers de s'identifier et de développer un sentiment d'appartenance", dit Mme Béland.

Le concours se déroulera d'ici au 23 mars. Elèves, parents, personnel, gens du milieu et intervenants sont invités à y participer.

L'école Marymount dessert actuellement tous les élèves de la paroisse St-Charles-Garnier et quelques-uns des paroisses St-Boniface et Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours.

Le nom suggéré par les participants devra respecter les critères suivants: être représentatif des milieux, être significatif en tenant compte soit de l'emplacement géographique de l'école, soit de ses caractéristiques, soit

de sa mission, être exclusif et unique; il peut être celui d'une personne décédée.

Au secrétariat

C'est au secrétariat de l'école qu'on pourra se procurer des feuilles de participation et prendre des renseignements sur les règles de participation.

La sélection des meilleurs noms se fera par un comité formé de représentants de l'école, du milieu et de la commission scolaire. Le choix définitif appartiendra ensuite au conseil des commissaires de la CSCS. Le grand gagnant recevra un prix.

Changement de cap

L'Université de Sherbrooke, après réflexion, a décidé de ne pas autoriser le jalonnement de ses terrains situés sur le mont Bellevue, faisant ainsi volte-face avec la décision rendue par le comité exécutif en janvier dernier. Les élus municipaux ont donc renouvelé leur résolution du mois dernier, à l'effet que la prospection minière à cet endroit n'a pas de sens, compte tenu que l'on se trouve dans un important périmètre de parc urbain, situé à proximité des secteurs habités.

Festival

Du 19 au 22 mai prochain, Sherbrooke vibrera au rythme des harmonies. Le Festival des harmonies du Québec, devant réunir près de 8,000 jeunes, se tiendra effectivement à Sherbrooke. Et, dans le cadre de sa politique de soutien à des manifestations culturelles d'envergure, le conseil a décidé d'accorder 7,000 \$, par le biais des Services récréatifs et communautaires (SRC), pour aider à cette réalisation majeure.

PRÉSENTE

Denim

triple délavage

à **20%** de rabais

Jacket en jean Serge Saint-Yves pour garçons
 Venez chez Woolco et économisez 20% sur cette veste en denim résistant. Très mode avec son denim de coton à triple délavage. Vous offre: bande de taille ajustable, 2 poches poitrine avec revers et boutons de métal. P.M.G.T.G. Rég. 44.88

35.90 ch.

Jean Serge Saint Yves pour garçons
 Modèle attrayant et conçu pour une longue durée. Et de plus, vous économisez 20% de rabais sur les prix réguliers. Jambes droites, 5 poches. 100% coton. 7-18. Rég. 29.88

23.90 ch.

Pantalons sport duveteux pour garçons
 Economisez 20% sur pantalons à impressions, numéros un pour le prix, la qualité et la valeur. Bande de taille durable et revers. Mélange de gris, noir, marine, royal, rouge, jade ou blanc. P.M.G.T.G. Acrylique ou poly/coton. Rég. 13.95

\$11 paire

Woolco LES TERRASSES Rock Forest
 4857, boul. Bourque, Rock Forest

HEURES D'OUVERTURE: LUN. MAR. et MER. 9h à 17h 30;
 JEUDI et VENDREDI: de 9h à 21h; SAMEDI: de 9h à 17h;
 GARAGE OUVERTURE: LUN. MAR. et MER. 8h à 17h 30;
 JEUDI et VENDREDI: 8h à 21h; SAMEDI: 8h à 17h;
 GARAGE: pour rendez-vous: 564-7443

Dans les coulisses... ... de l'hôtel de ville

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
 Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par
 Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
 (division La Tribune)

Téléphones:

Petites annonces: 564-0999
 Publicité: 564-5450
 Rédaction: 564-5454
 Abonnements: 564-5466

Courrier de deuxième classe:

Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélot et routes motorisées: 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays: 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$55.00, 1 mois \$25.00. "La Tribune" est socialement de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

Contre une résolution délogeant Robert Simard de la présidence du comité des finances

Le maire Égide Marcoux utilise son droit de veto pour la 1ère fois

DEAUVILLE — par Yvon ROUSSEAU
"C'est avec regret que je me vois dans l'obligation d'utiliser mon droit de veto, comme maire, pour la première fois en neuf ans", a déclaré M. Égide Marcoux, maire de Deauville, après l'adoption d'une résolution qui remplaçait M. Robert Simard à la présidence du comité des finances municipales.

L'utilisation de son droit de veto par le maire reporte la décision à la séance suivante du conseil municipal.

La résolution, déposée par M. Jacques Tardif, a reçu l'appui de MM. Georges Émond, Gaston Lacroix et Pierre Loubier. Le conseiller Robert Blais était absent. M. Simard a demandé à ce que son vote contre soit inscrit au procès-verbal.

La décision remanie les responsabilités des comités. M. Robert Simard est remplacé à la présidence du comité des finances par M. Gaston Lacroix. M. Simard reste

sur le comité comme membre toutefois, en compagnie de M. Georges Émond.

Le maire Marcoux, en enregistrant son veto, a souligné que M. Simard occupe le poste de président du comité des finances depuis 9 ans et que c'est un avantage de disposer d'un comptable à cette importante fonction. "Depuis 9 ans, a rappelé M. Marcoux, les taxes n'ont pas été augmentées à Deauville".

Vengeance politique

Le maire a commenté qu'il s'a-



Égide Marcoux

git d'une vengeance politique et il a rappelé que M. Tardif, le proposeur de la résolution, a mangé

toute une râclée contre M. Simard, aux élections générales de 1986. "Il n'y a pas de place à Deauville pour ce genre de règlement de compte", dit-il encore.

"Enfin, de déclarer M. Marcoux, je veux que la population de Deauville sache quel genre d'administrateurs composent le conseil municipal."

Au comité des loisirs

La proposition de M. Tardif nomme M. Simard à la présidence du comité des loisirs, poste qui avait été confié au proposeur, lors de l'élection complémentaire en février. Les autres membres du comité des loisirs sont MM. Georges Émond et Gaston Lacroix.

La décision porte M. Tardif à la présidence du comité de la voirie, où il est secondé par MM. Robert Blais et Pierre Loubier.

Le conseiller Jacques Tardif nie viser personnellement Robert Simard

DEAUVILLE (YR) — Le conseiller municipal nouvellement élu, M. Jacques Tardif, proposeur de la résolution qui enlève M. Robert Simard de son poste de président du comité des finances, a expliqué en entrevue, hier, que la décision ne vise qu'à permettre à tous les membres du conseil de prendre une expérience en gestion municipale, en assurant une rotation à cette fonction.

"Ainsi, de poursuivre M. Tardif, les conseillers municipaux de Deauville, à long terme, seront plus aptes à analyser la situation de la municipalité".

M. Tardif nie avoir voulu viser personnellement M. Simard qui, a-t-il dit, reste sur le comité des finances et peut suivre très bien le dossier, fort de sa longue expérience.

Vive réaction

Par ailleurs, la résolution votée par le conseil municipal a suscité une vive réaction chez les contribuables qui assistaient à la rencontre.

M. Gilles Levesque, résident de la rue des Riverains, à Deauville, a qualifié le geste de tractation pour lyncher M. Simard, en qualifiant la décision d'être sans fondement valable.

"On l'envoie aux loisirs, où M. Robert Simard n'a aucune expérience, a-t-il poursuivi, et le conseil décide que c'est une manière de dire va-t-en, donne ta démission".

M. Levesque a qualifié M. Simard d'administrateur qui pose des questions avant d'autoriser une dépense. "Il est limpide, a-t-il poursuivi, et il n'a pas peur de poser les mêmes questions en séance publique du conseil municipal".

Enfin, le résident de la rue des Riverains a rappelé que Deauville a toujours affiché de bons résultats au niveau de ses états financiers et que les taxes n'ont presque pas été augmentées au cours des dernières années.

"On ne veut pas faire de Deauville un deuxième Rock Forest", a finalement conclu M. Levesque.

Le conseil municipal interdit au secrétaire-trésorier de donner des informations

par Yvon ROUSSEAU

DEAUVILLE — Le conseil municipal de Deauville a donné instruction formelle au secrétaire-trésorier, M. Émile Langelier, de ne plus communiquer d'informations à la presse, sinon en transmettant des copies des procès-verbaux, une fois que ces derniers sont rédigés.

Ainsi, hier, une tentative d'obtenir des renseignements sur l'assemblée publique de la veille s'est butée à un refus, compte tenu de la décision du conseil.

Le maire Égide Marcoux a commenté que M. Langelier ne faisait que son travail honnêtement, en transmettant une information rigoureusement exacte aux médias.

M. Jacques Tardif a déclaré hier, au cours d'une entrevue, qu'un comité municipal de relation avec la presse sera formé du maire Égide Marcoux, qui en assumera la présidence, et où les présidents des divers comités municipaux seront appelés aussi à informer la presse.

M. Tardif a déclaré que la formation d'un comité d'information d'élus municipaux fera l'objet d'un avis de motion, à une prochaine séance du conseil municipal.

M. Tardif a toutefois insisté pour préciser qu'il ne s'agit pas d'une tentative de museler la presse ni d'empêcher l'information émanant du conseil municipal d'être publiée.



Du 7 au 12 mars 1988

Bonichoix



approvisionné par
Hudon et Deaudelin ltée

Prix en vigueur du lundi 7 mars au samedi 12 mars 1988. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Le texte prévu sur la photo lorsque celle-ci ne correspond pas à la description du produit annoncé.

EAU DE JAVEL
CAVALIER
3,6 L

99¢



ESSUIE-TOUT
WHITE SWAN
2 ROULEAUX

79¢



BOISSONS
AUX FRUITS
FBI
1 L

2/1,00



POULETS FRAIS
CATÉGORIE CANADA "A"
MOINS DE 2 kg

2,09 \$/kg **95¢** /lb

POITRINES
DE POULET FRAIS
AVEC DOS
3,73 \$/kg

1,69 \$/lb

SOC
DE PORC FRAIS
DÉOSSÉ, ROULE

3,92 \$/kg

1,78 \$/lb

CHAMPIGNONS
BLANCS
PRODUIT DU CANADA
CONT 227 g (8 oz)

99¢

KIWIS
PRODUIT DE LA CALIFORNIE
GROSSEUR 42

3/89¢



89¢

CHIPS
CAVALIER
200 g

WICKHAM COMPTON
Rosaire Mathieu Inc. Marché Bourgault Inc.
859, rue Principale 859, rue Principale

WEEDON SHERBROOKE
A.R. Dumas Inc. Marché Thérien Inc.
334 St-Jovier 48, rue King est

DRUMMONDVILLE SAWYERVILLE
Epicierie Trépan Flourey J.A. Lowry Ltée
143 St-Damien 2, rue Cookshire

AYER'S CLIFF ST-GERMAIN
Marché C.D. Houde Inc. DE GRANTHAM
1118, rue Main Yvon Lambert Inc.
281, Notre-Dame

LA MEXX MANIE
ÇA SAUTE AUX YEUX !



VENEZ JETER UN COUP D'OEIL SUR
LA NOUVELLE COLLECTION ET
N'OUBLIEZ PAS DE DEMANDER
VOTRE MACARON MEXX !

MEXX jusqu'au 12 mars

clément

No. carte verte:
13466

A L'ETAGE BOUTIQUE
Polo Ralph Lauren

564-7881

3025, rue King ouest, Sherbrooke

LES 9 HEURES
DE
JEAN
LAPOINTE

Le dimanche 13 mars 88
de 14 h à 23 h
sur les ondes de Radio-Québec.

la tribune

CHL 93

Radio Québec

"La vraie place des aubaines"

1831, rue DUNANT, SHERBROOKE

TAPIS
DONALD BLANCHETTE
INC.

LOT DE
COUPONS
DE PREMIERE QUALITE.
RABAIS DE

20% à 50%

Dimensions:
6' x 12'
jusqu'à
12' x 25'

10,000
VERGES DE COUPONS
de toutes grandeurs.
Jusqu'à 25 pieds dans le tapis
et le prélat.

Des planchers magnifiques et

faciles
d'entretien

DES MILLIERS
DE VERGES
DE COUVRE-
PLANCHER

mannington
EN MAGASIN.

DES MILLIERS
DE
VERGES

DE TAPIS

DE TOUS GENRES A DES
PRIX IMBATTABLES

PERSONNE N'ENJOLIVE PLANCHERS
COMME HARDING!

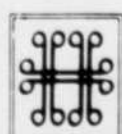


DEUX NOUVELLES COLLECTIONS DE
TAPIS POUR EBLUIR VOTRE FOYER!

Tapis Donald Blanchette inc. est fier de vous
présenter deux nouvelles collections exclusives de
tapis: CLASSICAL et JAZZ de HARDING.
Fabriquées en nylon Antron de Dupont qui vous
donne toute la durabilité et le contrôle antistatique
dont vous avez besoin.
CLASSICAL: un choix de
couleur qui donnent une
beauté dynamique à votre
foyer. Vous avez le choix

entre 36 couleurs et 3 gammes de couleurs pour une
allure à votre mesure! JAZZ: pour ceux qui aiment
les couleurs brillantes à un prix avantageux! 16
couleurs excitantes comprenant les tons neutres, les
tons pastels et des couleurs
accentuées. Choisissez les
vôtres parmi tous les
modèles en montre chez
Tapis Donald Blanchette
Inc. DES MAINTENANT!

Concessionnaire autorisé



HARDING

LA MARQUE DE TAPIS PAR EXCELLENCE

TAPIS DONALD BLANCHETTE INC

1831, RUE DUNANT, SHERBROOKE 569-8141

Belvidère sud

Dunant

1/2 mille passé le
Carrefour Dunant

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

Fossé entre Danville et le Canton de Shipton

par Henri RICHARD

DANVILLE — Un large fossé sépare le Canton de Shipton et la municipalité de Danville, dans le renouvellement de leur entente de loisirs.

Le Canton offre 8,000 \$ tandis que son voisin veut toucher 20,000 \$ pour l'utilisation de ses équipements et services récréatifs.

Tel est le bilan qu'a présenté, lundi, le maire de Shipton, Marcel Grenier, à une dizaine de contribuables venus assister à l'assemblée mensuelle du conseil municipal.

Affirmant que la porte n'était pas close à de nouveaux pourparlers mais que l'offre du Canton était finale, le maire Grenier a vivement critiqué l'allure cavalière des représentants de Danville à la table des négociations.

"Quand tu mets tes chiffres sur la table et que le maire de Danville, Réjean Auclair, met son manteau et dit 'on verra', ce n'est pas une façon de négocier. Habituellement, on donne la main avant de partir mais moi je ne l'ai jamais vu passer. Je n'ai pas l'intention de donner ma chemise et non plus celle de mes contribuables. Notre offre est faite et elle est très bonne", a défendu avec vigueur le maire Grenier.

32 pour cent

Dans le rapport présenté à la population sur lequel s'est basé Danville pour établir sa demande, il est fait mention que 542 contribuables de Shipton sur un total de 1,671 personnes, ont utilisé les services récréatifs de Danville l'an dernier.

Le budget 1988 des loisirs montre des dépenses de 42,775 \$, en éliminant plusieurs secteurs, contre des revenus de 20,175 \$. Le premier magistrat de Shipton qualifie son offre de généreuse, en tenant compte que sa quote-part devrait s'élever à 32,5 pour cent du manque à gagner du service des loisirs, soit un montant de 6,717 \$.

Il offre plutôt 8,000 \$ comme l'an dernier, hormis cette fois, l'utilisation de la bibliothèque municipale de Danville, car il

n'est pas question de payer une cotisation de 2,900 \$ à la Bibliothèque centrale de prêts de l'Estrie pour y avoir accès.

Subvention directe

Conscient qu'en décidant de se retirer des loisirs de Danville plusieurs organismes seraient contraints de fermer leurs portes, le conseil municipal de Shipton s'est engagé à verser le montant de 8,000 \$ à ses contribuables via une subvention directe, visant à atténuer le montant supplémentaire qui pourrait leur être facturé directement par Danville.

"S'il faut y aller par secteur ou groupe d'âge, ce ne sera pas tellement drôle, mais on va le faire, a promis le maire Grenier. De cette façon, c'est certain qu'on va favoriser les jeunes."

Mais dans la salle, il y avait des personnes mécontentes de ce désaccord qui se promettaient bien de se présenter au conseil municipal de Danville, hier soir.

"Les jeunes de Danville et Shipton vont à l'école ensemble et ils composent un groupe uni. Si Danville charge 30 \$ de plus à un jeune pour s'inscrire aux scouts, il y en aura tout simplement plus", a affirmé Camille Gauthier, président des scouts de Danville-Shipton.

Accusation

Dans sa défense, le conseil municipal de Shipton accuse Danville de vouloir transférer la charge des coûts administratifs de ses immobilisations récréatives sur le dos de ses voisins. De là, surgit la guerre des chiffres.

"Quand on a construit l'étang Burbank, on n'a pas tenu compte qu'il pourrait y avoir 60 pour cent d'utilisateurs en provenance de Danville", a rappelé le secrétaire-trésorier de Shipton, Michel Lecours.

Advenant une rupture définitive dans les négociations, les résidents de Shipton devraient s'en remettre aux services de loisirs d'Asbestos avec lequel a été conclue, cette année, une entente globale valable jusqu'en 1990, au coût annuel de 7,500 \$.

Seulement pour les propriétaires riverains des rues commerciales de Magog

Baisse de 50 pour cent de la taxe spéciale pour les trottoirs

par Gilles DAIGLE

MAGOG — Les propriétaires riverains des rues commerciales de Magog bénéficieront d'une baisse de cinquante pour cent du taux d'imposition de taxes spéciales pour la construction des trottoirs.

C'est du moins ce qui résulte de la refonte de la réglementation relative aux normes d'imposition de taxes pour le paiement du coût de construction des trottoirs sur le territoire de la municipalité.

Ainsi, le nouveau règlement adopté à cette fin, lundi soir, par le conseil de ville, spécifie que le coût de construction des nouveaux trottoirs payé par les propriétaires riverains des rues commerciales, passera de 100 pour cent à 50 pour cent. L'autre 50 pour cent des coûts sera dorénavant à la charge de la ville.

En vertu du nouveau règlement, le taux d'imposition pour la construction de trottoirs situés dans les secteurs résidentiels restera tel qu'il était, soit cent pour cent à la charge des propriétaires riverains.

Par ailleurs, le nouveau règlement précise que les coûts d'entretien et de reconstruction de trottoirs seront à la charge de la ville.

Conseiller mécontent

L'accouchement de ce nouveau règlement par le conseil de ville, ne s'est pas fait sans douleur. En effet, le doyen des conseillers, M. Laurent Girard, a vivement dénoncé ses collègues qui, selon lui, auraient sacrifié l'intérêt des petits payeurs de taxes pour satisfaire les intérêts particuliers des gros commerçants de la rue Sherbrooke.

Pour justifier ce changement

du taux d'imposition des coûts de construction des nouveaux trottoirs, le parrain du règlement, Marc Poulin, a invoqué les dangers que représente la circulation pour les piétons circulant du côté est de la rue Sherbrooke (du boulevard Pie XII jusqu'aux limites de la Ville).

Or, selon M. Poulin, les nombreux piétons empruntant ce trajet pour se rendre aux Galeries Orford ou au Provigo, étaient exposés à un réel danger considérant le flot et la vitesse de la circulation sur cette artère.

Le hic était que de gros pro-

priétaires riverains refusaient de payer cent pour cent d'un trottoir qu'il ne voulait pas. Ces derniers jugeaient les coûts de construction de ce trottoir prohibitifs pour l'usage qu'ils en faisaient.

Après négociations, les propriétaires en question ont accepté d'assumer la moitié de la facture du nouveau trottoir.

Partage

Suivant le raisonnement de M. Poulin, puisque ce sont des contribuables provenant des quartiers environnants qui circuleront sur cette voie, il est normal

que la moitié des coûts soit pris en charge par la municipalité. De là, provient la nouvelle politique du 50 pour cent du coût de construction des trottoirs pour les rues commerciales, applicable à l'ensemble du territoire pour ne pas favoriser un secteur au détriment des autres contribuables.

Pour clore le débat, le conseiller Laurent Girard a dit espérer que les citoyens de Magog se souviennent aux prochaines élections de ce coup bas des membres du conseil qui ont appuyé ce nouveau taux d'imposition.



(Photo La Tribune par Richard Vigneault)

Comme dans le bon vieux temps

Un bon vieux traîneau, une couverture de laine et un cheval, que de souvenirs d'autant, qu'aime bien se rappeler Émilien Mercier, à une époque où la quiétude du paysage composait avec une balla-

de, un bel après-midi de mars. De beaux moments partagés avec de jeunes enfants, Geneviève et Alexandre...

Ascot: terrains tous vendus rue Annie

ASCOT (MM) — Après un début de vente plutôt lent, les 12 terrains en bordure de la nouvelle rue Annie, offerts au public au cours de l'hiver, ont finalement tous trouvé preneurs.

Les derniers de ces terrains ont été officiellement vendus, lors de l'assemblée des élus de la municipalité d'Ascot au cours de laquelle toutes les offres d'achat présentées par les nouveaux propriétaires ont été acceptées.

Ces terrains, desservis en services municipaux, ont été attribués moyennant la somme de 5,000 \$ chacun.

L'administration croit maintenant que les propriétaires ne tarderont pas à ériger de nouvelles résidences sur ces terrains.

On croit même que huit projets de construction seront mis en branle au cours des prochains mois.

La rue Annie est située sur une partie du terrain acheté au coût de 300,000 \$ par la municipalité d'Ascot dans le but d'agrandir le parc Belvédère.

Une autre bande de terrain est disponible dans ce secteur et bien que huit terrains soient d'ores et déjà cadastrés, le conseil municipal n'a pas encore décidé de les offrir au public.

Les nouveaux propriétaires bénéficient d'un délai de deux ans pour ériger leur résidence, sans quoi la municipalité pourra racheter le terrain au prix payé par le propriétaire.

Pour fumer ou pour revendre?

SHERBROOKE — Pour fumer ou pour revendre?

C'est toujours la question que l'on se pose quand on apprend que des malfaiteurs ont perpétré une effraction dans un commerce pour y rafler plusieurs dizaines de cartouches de cigarettes.

Un vol de cette nature a été rapportée, hier, à la Police municipale de Sherbrooke en provenance de la Tabagie Wellington.

ton 2000 Enr, du 154 Wellington Nord.

Les voleurs ont utilisé une scie pour forcer la porte arrière du commerce.

Ils y ont raflé quelque 145 à 150 cartouches de cigarettes.

Le montant du vol se chiffrait à plus de 3,000 \$. Le vol a été commis dans la nuit de lundi à mardi.

Au palais de justice

Grâce aux AA

SHERBROOKE — Le juge Michel Côté, de la Cour des sessions de la paix, a autorisé hier André Leblanc, âgé de 42 ans, à dépasser son couvre-feu pour suivre les activités des Alcooliques anonymes.

Le prévenu est en attente de procédures sur une accusation de vol qualifié avec un marteau à l'égard de M. Louis Veilleux, le

14 juillet. Il était confiné à son domicile entre 23 h et 7 h sur ordonnance judiciaire.

Le défenseur Jean Leblanc a réclamé cette modification en expliquant que son client est résolu à ne plus être impliqué dans cet organisme, remplit la fonction de secrétaire et aspire même à la présidence.

Le témoin avoue avoir menti

SHERBROOKE — "C'est de la bull shit, toutes mes déclarations à la police, c'est pas vrai!", a soutenu hier Denise Savignac à l'enquête préliminaire de son conjoint Yves Charest.

Cet individu, âgé de 27 ans, était écroué en attente de procédures sous des accusations de vols qualifiés, de tentative ainsi que d'utilisation de déguisement entre le 9 décembre et le 9 janvier.

Le témoin, qui avait été assigné par le ministère public, a expliqué qu'il avait inventé ses allégations à la suite d'une querelle de ménage avec Charest.

Selon elle, toutes et chacune des phrases de ses déclarations données le 3 mars sont fausses.

Mme Savignac a dit qu'elle regrette cette erreur et voulait la réparer.

Le procureur Pierre Proulx a informé le tribunal qu'il n'avait pas d'autres témoins à faire entendre dans cette cause.

Le défenseur Jean Leblanc a réclamé après l'examen volontaire la libération de Charest.

"Compte tenu de l'absence totale de preuve, l'accusé est libé-

ré", a décrété le magistrat Michel Côté de la Cour des sessions de la paix.

Le juge Côté avait accordé la protection de la loi à Mme Savignac au début de son témoignage.

Elle a relaté qu'elle avait incriminé son conjoint en utilisant des informations publiées dans La Tribune ou apprises par Charest par les médias ou encore obtenues lors de son interrogatoire.

Le témoin a ajouté qu'elle s'est même impliquée faussement dans deux infractions parce qu'elle craignait les réactions de son conjoint.

"J'ai tout inventé ça", a répété Mme Savignac.

Me Proulx lui a posé plusieurs questions au sujet de certains passages des déclarations concernées, mais il n'a rien pu apprendre si ce n'est qu'elles n'étaient qu'un tissu de faussetés.

Charest était inculpé de vol qualifié de 500 \$ chez Vidéo Dunant le 9 décembre, de tentative le 19 décembre et de vol de 245 \$ le 29 chez Nettoyeur Dunant ainsi que de vol qualifié de 590 \$ le 9 janvier à l'épicerie Stéphanie.

Selon une enquête du ROCCOB

Sérieux problèmes de financement pour les organismes de l'Or Blanc

par Henri RICHARD

ASBESTOS — Une majorité des 96 organismes communautaires répertoriés dans la région de l'Or Blanc, sentent le besoin de se regrouper et éprouvent de sérieux problèmes de financement.

Telles sont les grandes lignes d'une enquête menée par le Regroupement des organismes communautaires de la collectivité de l'Or Blanc (ROCCOB), dévoilée hier, en conférence de presse.

Cette étude marque une étape importante dans la vie du ROCCOB, fondé il y a moins d'un an. Les besoins évalués, les organismes communautaires de la région sont-ils prêts à poser les gestes concrets pour les combler?

Au ROCCOB, on entend répondre à la question en obtenant,

dans un premier temps, une subvention permettant l'embauche d'une personne ressource permanente au sein de l'organisme.

Une demande dans ce sens a déjà été refusée par le Programme de développement de l'emploi (PDE) et on attend toujours la réponse du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

On touche du bois car les membres de l'exécutif provisoire du ROCCOB savent pertinemment que le MSSS n'accorde que 0.0025 pour cent de son budget global au financement des organismes communautaires.

Mobilisation

"Il y a un besoin de concerta-

tion, de mobilisation des organismes communautaires qui se sentent de plus en plus isolés devant le désengagement de l'État."

"Comment peut-on définir ses orientations, approfondir ses besoins, lorsque les organismes dépendent toutes leurs énergies à chercher du financement. Il y a une tradition communautaire dans la région mais quand il s'agit de parler de courants de mobilisation et de gestes concrets, c'est pas sûr", d'analyser Daniel Pélusé, travailleur communautaire au Centre local de services communautaires La Chaumière (CLSC).

Une permanence à ROCCOB permettrait à l'organisme de canaliser ses énergies pour le regroupement des organismes com-

munitaires et leur offrir des services telle une aide pour remplir des formulaires de demandes de subventions.

"Nous avons constaté que plusieurs organismes pourraient recevoir des subventions mais ne se prévalent pas de leur droit, parfois à cause d'une surcharge de travail mais surtout à cause des difficultés que toutes ces papiers leur causent. Ils ont peur", mentionne le rapport du ROCCOB.

Les trois paliers de gouvernement ont investi 2,5 millions \$ dans l'activité communautaire orblanoise, au cours des trois dernières années. On estime au ROCCOB que les retombées économiques dans la région sont équivalentes.

Efforts de la Station touristique Orford pour la dépollution du ruisseau Castle

par Yvon ROUSSEAU

ORFORD — L'Association pour la protection et l'amélioration du ruisseau Castle Brook a reçu hier, un chèque au montant de 8,333.34 \$ de la Station touristique du Mont Orford, en guise de premier de trois versements égaux, dans le cadre d'une aide de 25,000 \$ à la lutte menée par l'APARC pour dépolluer le cours d'eau.

M. Pierre Bélanger, vice-président de l'Association, a expliqué que l'organisme veut redonner vie au ruisseau, qui constitue une importante fratrière naturelle du lac Memphrémagog. Les alluvions transportées par la crue des eaux du printemps ont formé un delta, à la sortie du ruisseau, qui est de nature à empêcher le poisson d'aller y frayer.

Le vice-président de l'APARC a aussi souligné que Gestion Or-

ford a engagé, à l'automne 1987, le biologiste conseil de l'Association, M. Claude Bérard, dans le but d'aider à protéger la fratrière. Un budget a même été accordé à M. Bérard pour 1988, afin de trouver la meilleure façon de drainer les pistes de ski et de permettre au ruisseau d'accepter une crue d'eau sans pour autant mettre en danger les sites de production de la fratrière.

L'argent reçu de Gestion Orford permettra à l'APARC d'entreprendre la phase II de son projet. "C'est un exemple de la collaboration entre une entreprise privée et une association vouée à la protection de l'environnement", a conclu M. Bélanger.

Autre geste important

Le vice-président de l'APARC a aussi souligné que Gestion Or-

ford a engagé, à l'automne 1987, le biologiste conseil de l'Association, M. Claude Bérard, dans le but d'aider à protéger la fratrière. Un budget a même été accordé à M. Bérard pour 1988, afin de trouver la meilleure façon de drainer les pistes de ski et de permettre au ruisseau d'accepter une crue d'eau sans pour autant mettre en danger les sites de production de la fratrière.

L'argent reçu de Gestion Orford permettra à l'APARC d'entreprendre la phase II de son projet. "C'est un exemple de la collaboration entre une entreprise privée et une association vouée à la protection de l'environnement", a conclu M. Bélanger.

Autre geste important

Le vice-président de l'APARC a aussi souligné que Gestion Or-

ford a engagé, à l'automne 1987, le biologiste conseil de l'Association, M. Claude Bérard, dans le but d'aider à protéger la fratrière. Un budget a même été accordé à M. Bérard pour 1988, afin de trouver la meilleure façon de drainer les pistes de ski et de permettre au ruisseau d'accepter une crue d'eau sans pour autant mettre en danger les sites de production de la fratrière.

L'argent reçu de Gestion Orford permettra à l'APARC d'entreprendre la phase II de son projet. "C'est un exemple de la collaboration entre une entreprise privée et une association vouée à la protection de l'environnement", a conclu M. Bélanger.

Autre geste important

Le vice-président de l'APARC a aussi souligné que Gestion Or-

Problème de poussière chemin Martineau: la solution dépend du budget de la députée

EAST ANGUS (YR) — Une nouvelle rencontre tenue au bureau d'East Angus de la députée de Mégantic-Compton à l'Assemblée nationale du Québec, Mme Madeleine Bélanger, dans le but de mettre un point final au problème de poussière que vivent les résidents du chemin Martineau, depuis quelques années, est arrivée à la conclusion qu'il faut régler ce problème prioritairement, mais le tout dépend des budgets dont disposera la députée pour son comté.

Cette rencontre réunissait le maire d'East Angus, M. Roland Brousseau, le maire de Westbury, M. Wells Coates, ainsi que M. Clément Bouchard, conseiller



Madeleine Bélanger

municipal d'East Angus et président du comité des travaux publics de cette ville, et la députée Madeleine Bélanger.

Négociation

Le but de la réunion était de rechercher un terrain d'entente sur la façon de financer les travaux de pavage à être exécutés sur le chemin Martineau. "Il s'agissait d'une sorte de négociation sur la répartition des subventions discrétionnaires destinées à l'amélioration des routes du comté, a commenté M. Brousseau, mais le tout dépendra de l'argent dont disposera la députée".

On se souviendra que le chemin Martineau est situé à la frontière de la ville d'East Angus et de la municipalité de Westbury et que toutes les résidences qui s'y trouvent sont situées dans Westbury. Cependant, le ministre des Transports du Québec, M. Marc-Yvan Côté, a tranché la question de juridiction en établissant que le chemin relève de la ville d'East Angus.

Le maire Roland Brousseau s'est déjà dit prêt à prendre les travaux en charge, mais à la condition que des subventions y soient rattachées et que les autres travaux de voirie urgents de la ville ne soient pas pour autant retardés.

Utilisez du neuf
pour le prix d'un usagé



L'Escort L 88 2 p.

AUCUNE SURPRISE

TRANSMISSION MANUELLE

Déboursé initial de 399.99
PLUS

47 versements de

19999

Utilisation 48 mois

TRANSMISSION AUTOMATIQUE

Déboursé initial de 444.99
PLUS

47 versements de

21999

Utilisation de 48 mois

TOUT EST INCLUS: transport, préparation et taxes.

- ROULEZ A PEU DE FRAIS • OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE
- PLUSIEURS MODÈLES EN INVENTAIRE

Une offre de **L'UNIQUE**

CHAMPAGNE

WINDSOR

845-5432



RÉGIONAL

Pas de fermeture à la SAL

THETFORD MINES (PS) — Prévue pour les deux premières semaines complètes du mois de mars, la fermeture temporaire de la division British Canadian de la Société Asbestos Ltée de Thetford Mines a été annulée.

Cette bonne nouvelle a été confirmée par la direction de la société en commandite LAB Chrysotile. C'est une demande plus forte que prévue pour les grades produits par la British Canadian qui est à l'origine de la décision.

Le président du syndicat CSN des employés à l'heure de la SAL, Clément Bélanger, n'a pas

caché sa satisfaction face à la décision de l'employeur.

Surtout qu'au mois de janvier dernier, il avait fustigé la compagnie pour sa décision de fermer pour deux semaines la division B.C. Il avait accusé l'employeur de transférer les commandes de la B.C. aux deux autres divisions, soit Bell et Lac d'Amiante.

En 1987, les 425 travailleurs de la SAL ont été en congé forcé durant 15 semaines. Depuis le début de l'année 1988, ils ont été sans travail durant deux semaines.

Profondément soulagé de la décision du comité des Communes

Masse souhaite une refonte de la loi

par Pierre SÉVIGNY

THETFORD MINES — C'est avec un profond soulagement que le ministre canadien de l'Énergie, des Mines et Ressources et député de Frontenac à la Chambre des communes, Marcel Masse, a accueilli hier la décision unanime des membres du Comité des privilèges et élections des Communes de le blanchir de toutes accusations relatives à ses dépenses électorales de septembre 1984.

"Je ne souhaite pas à personne, même à mon pire adversaire, de vivre ce genre de traitement parce que c'est très désagréable", de déclarer le député-ministre qui avoue avoir subi une forte pression. Il déplore le fait que cer-

tains média aient publié des manchettes à partir d'hypothèses de travail soumises par les policiers tout en les présentant comme de nouveaux éléments.

M. Masse soutient que la conclusion du rapport du Comité, à l'effet qu'il n'a pas violé la loi électorale, ne constitue qu'un simple retour en arrière du fait que c'est la même décision qu'il y a deux ans.

Toutefois, il retient un élément important, soit que le rapport a été accepté à l'unanimité par les membres des trois partis politiques canadiens. Selon lui, les responsables de la fuite de la lettre du commissaire Joseph Gorman n'ont finalement pas eu gain de cause, soit pour le faire démissionner ou pour l'inciter à modifier son approche à Ottawa.

Refonte souhaitée

Le ministre Masse prétend que ce dossier aura aussi permis de démontrer que les

rapports électoraux étaient le fruit de jugement, comme celui de Frontenac. C'est pourquoi, il souhaite une refonte de la loi électorale canadienne le plus rapidement possible.

Car, dit-il, la législation actuelle est difficile à appliquer, notamment quant à la responsabilité du candidat en regard de ses dépenses électorales. "La loi électorale canadienne devrait être simple, claire et précise pour encadrer le processus démocratique et non pas l'écraser."

Tout en se disant très soulagé, le député-ministre souligne l'appui total et constant de ses électeurs tout au long des procédures incriminées. "C'est la preuve que mon travail porte fruits et que la population le reconnaît. C'est important politiquement mais surtout personnellement."

Se disant maintenant libéré pour une deuxième fois, M. Masse se propose de continuer à apporter sa contribution pour l'avancement des régions de son comté.

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE Lueur d'ESPOIR... SECOURS/AMITIE

Poste d'écoute: 564-2323
Sans frais d'appel
LAC-MEGANTIC — RICHMOND
— ASBESTOS, composez 0 et demandez Zenith 5-3060
A TOUT HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT

Menace de grève à la Coopérative des producteurs de sucre d'érable

PLESSISVILLE (MC) — A la veille du temps des sucres, une menace de grève plane dans l'air à la Coopérative des producteurs de sucre d'érable du Québec, à Plessisville.

Lors d'une assemblée syndicale, lundi soir, les syndiqués de l'usine de transformation, affiliés à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), ont rejeté les dernières offres patronales et voté, dans une proportion de 70 pour cent, pour le déclenchement d'une grève au moment jugé opportun.

Advenant le déclenchement prochain d'une grève, il s'agirait de la première dans l'histoire de la Coopérative.

La convention collective de la quarantaine de travailleurs est échue depuis le 2 janvier dernier. Les négociations achoppent sur plusieurs points mineurs, de l'aveu du négociateur syndical, Jocelyn Lavoie.

Ce dernier conserve bon espoir d'en venir à une entente avec la Coopérative, prochainement.

Le juge Dufour décide de réduire l'accusation d'Alie

par **Gérald PRINCE**
DRUMMONDVILLE — André Alie, 32 ans, de Drummondville, subira son procès sous l'accusation réduite d'homicide involontaire, les 7 et 8 juin, devant un juge de la Cour des sessions de la paix.

Ainsi en a décidé hier, le juge Marc Dufour, de la Correctionnelle, après avoir entendu l'enquête préliminaire d'Alie. C'est le juge Dufour qui a également pris l'initiative de réduire l'accusation originale, celle de meurtre au deuxième degré, en celle moindre de manslaughter.

Après le renvoi à son procès, Alie a décidé de ne pas affronter le grand jury, mais plutôt d'être jugé par un juge seul, en déposant une demande en ré-option selon l'article 476 du code criminel. En attendant son procès, Alie est libéré sous les mêmes

conditions que lors de sa libération le 12 janvier.

Les circonstances

Le procès de juin déterminera si Alie est, oui ou non, coupable de crime dans la mort de Claude Gilbert, 50 ans, résidant au 214 Cartier.

Gilbert est mort le 31 janvier, vers 4 heures du matin, à son appartement, d'une décharge de fusil de calibre .410.

Selon les rapports rendus publics jusqu'à maintenant, Gilbert aurait manifesté le désir de se suicider et Alie, un voisin d'appartement, aurait présumément pressé la gachette, convaincu que l'arme n'était pas chargée.

Le coup de feu, composé d'environ 150 plombs, aurait atteint Gilbert en pleine figure, le tuant évidemment sur le coup.

Un "Doré" au bout de la ligne...

Un individu répondant au nom de famille de Doré, a plaidé coupable, hier, à l'accusation d'avoir pêché illégalement dans la rivière St-François.

Le juge Marc Drouin n'a pas manqué l'occasion de taquiner le Doré en cour de justice, en lui demandant s'il s'attendait à prendre des

dorés dans la rivière.

L'homme, pour s'expliquer, souligna qu'il voulait seulement initier son jeune fils à la pêche à la ligne et qu'il ne croyait pas en la nécessité d'un permis pour ce faire parce que "le poisson dans la rivière St-François n'est pas bon à manger", disait-il.

En conclusion, le juge l'a condamné à 50 \$ d'amende.

La maison de l'an 2000 ouverte pour un mois aux Drummondvillois

DRUMMONDVILLE — Depuis plus d'une semaine et jusqu'au 27 mars, La population de la région de Drummondville est invitée à visiter la maison de l'an 2000 installée sur la rue des Grands Ducs, à Grantham-Ouest.

Au cours de ce mois, une vingtaine de ces modèles de maisons construites par l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) parcoureront 16 villes du Québec, dont Thetford Mines.

Une maison R-2000 se distingue par une meilleure isolation thermique, son étanchéité, sa salubrité, sa ventilation contrôlée, son entretien plus

facile et son plus grand confort.

Ce souci du détail ira jusqu'à l'orientation de la maison afin de maximiser l'énergie solaire. Les surplus de chaleur sont également évités par des avant-toits et des éléments porteurs d'ombre.

La maison R-2000 est issue d'un concept pilote de maison à haut rendement énergétique mis sur pied en 1980.

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada, l'Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH) et l'APCHQ s'engagent alors à promouvoir le développement.

ETES-VOUS NERVEUX?

Le département de psychiatrie de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke fait actuellement une recherche afin de comparer des traitements pour l'anxiété et le stress.

Si vous voulez expérimenter ces traitements pour diminuer votre nervosité, téléphonez du lundi au vendredi, entre 9 h 00 et 17 h 00 à:

563-5555, poste 4806

pour obtenir un questionnaire qui permettra d'évaluer si vous pouvez être choisis pour cette recherche.

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

FACULTÉ DE MÉDECINE DÉPTÉMENT DE PSYCHIATRIE



Marcel Masse

CORRECTION

Dans notre circulaire "Enfants illimités" publiée dans La Tribune du 8 mars 1988.

Page 16: le soulier d'aérobic à \$17.99 pour filles n'est pas muni d'attaches Velcro.

Nous nous excusons auprès de notre clientèle pour tout inconvénient.



34663

ÉQUIPEMENT MÉDICAL VENTE OU LOCATION



Service orthopédique Sherbrooke FERNAND GROLEAU

600, rue King est, Sherbrooke

566-5551

33111



La buanderie Crown de Sherbrooke

1705, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec)
J1J 2C8
(819) 569-2585

La Buanderie Crown est heureuse de rendre hommage à l'une de ses employées, qui fête cette année, 30 ans de service au sein de notre compagnie. Mme O'Dell a toujours fait montre de dévouement et de persévérance à son travail et pour ces raisons nous la remercions grandement.



Marina O'Dell

Le souci d'excellence et de qualité a fait de la maison Crown, la plus importante entreprise de location, vente et entretien de lingerie commerciale et industrielle.

34231

GAINS EN CAPITAL

Si vous avez des gains ou pertes en capital à déclarer pour la dernière année fiscale, venez chez H&R Block. Nos spécialistes de l'impôt peuvent vous faire économiser temps et argent. Alors cette année, laissez nos spécialistes vous aider à obtenir le remboursement maximum auquel vous avez droit ou à payer l'impôt minimum. Informez-vous au sujet de notre garantie.

H&R BLOCK

LES SPECIALISTES DE L'IMPÔT

601 King E. — 1578 King O. — 468 Galt O.
9h - 21h semaine, 9h - 17h samedi. Tél.: 567-3985

AUCUN RENDEZ-VOUS NÉCESSAIRE

Aussi:
MAGOG

SEARS
Heures des magasins

MAÏS SUCRE
Produit des États-Unis
Canada # 1

5/1.67

ASPERGES
Produit des États-Unis
Canada # 1
gr. LARGE

2.37
/lb ou 5.23/kg

LAITUE BOSTON
Produit des États-Unis
Canada # 1
gr. 24
recette en magasin

67¢

CANTALOUPE
Produit des États-Unis
Canada # 1
gr. 23

97¢

POIRES PASSE-CRASSANE
Produit de France
Canada # 1
gr. 50

97
/lb ou 2.14/kg

GERMES DE LUZERNE DE RADIS ET DE MOUTARDE
Produit du Québec
Canada # 1
gr. 100 ml

67¢

AIL "EN VRAC"
Produit de l'Argentine
Canada # 1
gr. extra-large

1.97
/lb ou 4.34/kg

FROMAGES

JARLSBERG
\$.97/100g ou \$4.40/lb

FROMAGES À LA CRÈME "DOFO"
(assortis)
\$1.37/100g ou \$6.21/lb



BISCUITS

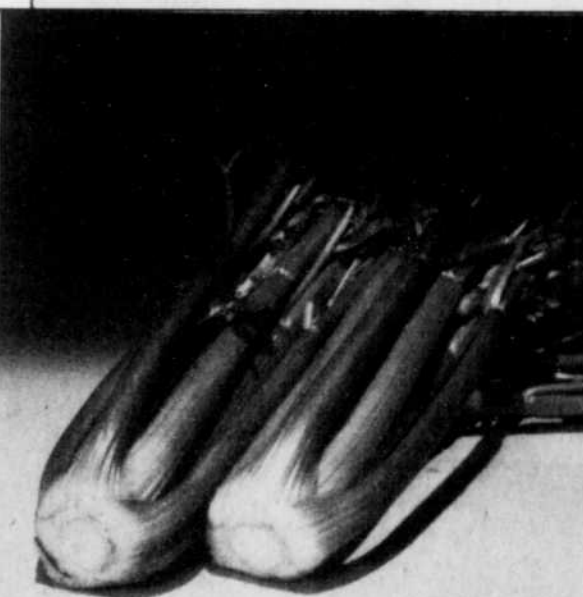
GÂTEAU ROYAL
\$5.37/kg ou \$2.44/lb

BARRES À LA NOIX DE COCO
\$4.47/kg ou \$2.03/lb

VRAC

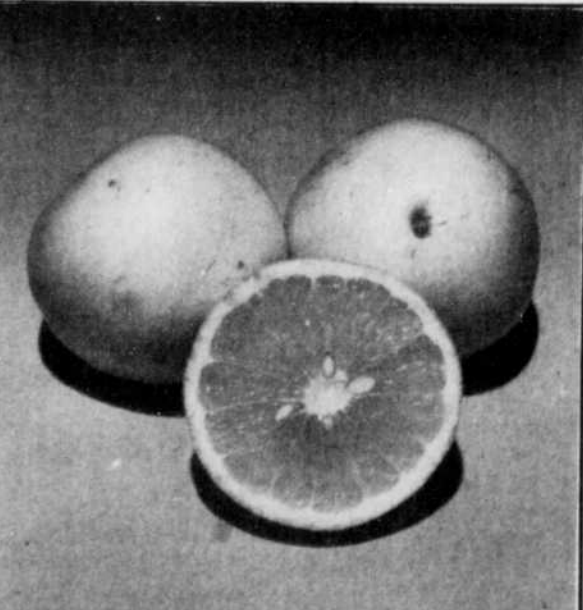
AU NATUREL
(mélange de noix et fruits secs)
\$.97/100g ou \$4.40/lb

ARACHIDES AU BACON
\$3.77/kg ou \$1.71/lb



CELERI
Produit des États-Unis
Canada # 1
gr. 30

57¢



PAMPLEMOUSSES ROSES ET BLANCS
Produit des États-Unis
Canada # 1
gr. 48

4/.97



ÉGÉTARIEN

Droit réservé de limiter les quantités

MAGOG - SHERBROOKE - TROIS-RIVIÈRES - CAP-DE-LA-MADELINE

Pour une
allure

Classique
C A T H E R I N E

sophistiquée,

pour le
bureau,
le sport,
pour votre
garde-robe
complète...



Service
personnalisé

Couturière
sur les lieux

Deux boutiques

235, King ouest
Sherbrooke
819-567-8545

les **Tourelles**

3025, King O.
Sherbrooke
819-822-0795

A travers le pays

• Lutte contre les drogues dans les prisons

KINGSTON, Ont. (PC) — La GRC se lancera dans une lutte contre les drogues destinée à éliminer les trafiquants et les toxicomanes dans les prisons fédérales, a annoncé hier à Kingston le solliciteur général James Kelleher.

Une équipe spéciale anti-drogue se joindra pour la première fois au personnel du Service correctionnel du Canada (SCC) à l'intérieur des pénitenciers afin de mettre fin au trafic et à la consommation de drogues dans les institutions pénales du pays sous responsabilité fédérale, a déclaré M. Kelleher aux participants à une conférence internationale sur la toxicomanie.

D'après une étude de l'université Queen's de Kingston, a ajouté le ministre, le taux de toxicomanie de la population carcérale atteint maintenant 70 pour cent.



James Kelleher

• Nouvelle centrale au charbon au Cap Breton

HALIFAX (PC) — Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, John Buchanan, a annoncé la construction d'une nouvelle centrale énergétique de 150 mégawatts au Cap Breton fonctionnant au charbon.

M. Buchanan, qui n'a pas précisé la location exacte de la nou-

velle centrale a ajouté que celle-ci devrait entrer en opération vers 1993 ou 1994.

Le premier ministre a annoncé la nouvelle en réponse à l'Opposition libérale qui soutenait que le programme énergétique du gouvernement se solderait par des pertes d'emplois.

• Les journalistes du Droit lancent une campagne

MONTREAL (PC) — Les journalistes du quotidien Le Droit, d'Ottawa, ont lancé une campagne hier, pour tenter de convaincre la direction du seul quotidien francophone de l'Ontario de reprendre les négociations avec les employés de la production, en grève depuis le 19 février dernier.

Sous l'instigation du syndicat (CSN) qui représente les 59 journalistes, un message public — signé par 214 personnalités de la scène locale et nationale — a été publié hier dans le quotidien anglophone The Ottawa Citizen et dans trois hebdomadaires francophones de la région de l'Ottawa-Hull exhortant syndicat et

employeur à convenir d'une entente.

Le syndicat des journalistes est d'avis que la survie du plus important quotidien francophone à l'extérieur du Québec — maintenant la propriété du groupe Hollinger — dépend d'une reprise des pourparlers et de la conclusion rapide d'une entente.

Les employés de la production du quotidien ont décidé de déclencher la grève après avoir rejeté les dernières offres patronales qui, disent-ils, représentent des pertes de 11 pour cent en avantages divers et éventuellement des pertes d'emplois. Les employés de bureau ont déclenché une grève le 22 février.

• Inspection plus fréquente des ceintures

OTTAWA (PC) — Les ceintures de sécurité pour les passagers à bord d'appareils effectuant des liaisons aériennes commerciales devraient faire l'objet d'inspections de routine et les chariots de service devraient être faciles à ranger pour réduire les risques de blessures en cas de turbulences, indique un rapport fédéral publié lundi.

Le rapport de la Commission canadienne de sécurité aérienne souligne que des ceintures de sécurité défectueuses et des chariots de service non attachés ont été la cause de blessures lorsqu'un DC-8 de Québec a été secoué par le cisaillement du vent au-dessus du golfe du Saint-Laurent il y a deux ans.

Différend sur la pêche entre la France et le Canada

Reprise des pourparlers

par Pierre APRIL

OTTAWA (PC) — Le Canada a décidé de reprendre les pourparlers avec la France dans le dossier du différend sur la pêche et la délimitation de la frontière maritime entre Terre-Neuve et l'archipel Saint-Pierre et Miquelon, mais il n'est pas du tout question qu'il accepte l'arbitrage exigé par les Français sur son droit de fixer les quotas de poissons.

Au cours d'une conférence de presse, hier en fin d'après-midi, le négociateur en chef du Canada, Yves Fortier, a déclaré que des contacts à Paris entre l'Ambassadeur du Canada, Lucien Bouchard, et le ministre français des Affaires étrangères, Jean-Bernard Raimond, avaient permis de sortir "de cette impasse totale dans laquelle les deux parties se retrouvaient depuis le 9 octobre 1987".

"Ces contacts, a précisé M. Fortier, se sont soldés par une entente. Les deux pays ont accepté que les deux négociateurs en chef, M. Jean-Pierre Poussot et moi-même, allions nous rencontrer dans les meilleurs délais pour tenter de mettre en place un schéma, un processus, une méthode qui, nous l'espérons tous deux, pourraient nous permettre de déboucher sur un règlement de ce différend qui dure depuis longtemps."

M. Fortier considère ce déblocage comme un "pas gigantesque des deux pays". "Nous étions dans la confrontation, a-t-il ajouté, nous étions dans une impasse to-

talement, maintenant, il y a ce changement radical."

Le négociateur canadien, comme l'avait fait un peu plus tôt, le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Joe Clark, le ministre des Pêches et Océans, Tom Siddon et le ministre des Transports, John Crosbie, a cependant tenu à souligner que la position canadienne concernant l'arbitrage international pour déterminer les quotas de pêche était toujours la même.

L'esprit ouvert

"A part l'arbitrage que le Canada refuse toujours, a répété M. Fortier, nous n'avons exclu aucune autre formule. C'est l'esprit ouvert, c'est avec beaucoup de bonne volonté, de flexibilité que je vais rencontrer M. Poussot."

Au moment où M. Fortier répondait aux questions des journalistes, il lui était impossible de dire quand et où les négociations allaient reprendre puisqu'il n'avait pas encore réussi à contacter son vis-à-vis français en mission à Rome. "Les instructions que j'ai reçues du gouvernement canadien, a-t-il

dit, commandent que ce soit dans les meilleurs délais."

M. Fortier n'a pas voulu élaborer sur les raisons qui auraient amené cette nouvelle attitude et ce déblocage. "Je suis le négociateur, a-t-il dit, et j'ai maintenant un mandat pour avancer et je n'ai pas l'intention de regarder en arrière pour tenter d'analyser ce qui a pu empêcher dans le passé ce qui se passe aujourd'hui."

M. Fortier a admis que la rencontre, jeudi dernier à Bruxelles, entre les premiers ministres Jacques Chirac et Brian Mulroney, a probablement eu à voir avec le changement d'atti-

tude dans le dossier. "Nous pouvons tous conclure, a ajouté M. Fortier, que les deux premiers ministres sont des hommes raisonnables et ils se sont dit que deux nations amies devaient trouver un moyen de chercher une solution au différend qui constitue un irritant entre nos deux pays."

Le SEUIL

SERVICE D'AIDE AUX HOMMES
EN DIFFICULTÉ DE COUPLES
821-2420

SEARS

Studio de photographie

UN SOUVENIR DE SON PLUS BEAU SOURIRE!

Ensemble de 21 photos

21⁹⁵

Dépôt de 25 inclus

JUSQU'À SAMEDI SEULEMENT!

Offre en vigueur pour photos prises jusqu'au samedi 12 mars 1988.

Comprend une photo murale de 10 x 13", 2 de 8 x 10", 3 de 5 x 7" et 15 de format portefeuille* avec choix de fonds traditionnels.

Les photographes du studio de photo Sears ne laissent rien au hasard pour que chaque photo de votre enfant soit tout à fait réussie. Possédant une excellente formation et l'expérience voulue, ils ont aussi le souci d'obtenir la meilleure pose... pour des photos que vous vous empresserez de faire admirer!

Aussi disponibles: photographies couleur instantanées pour passeport.

*Nul besoin de prendre rendez-vous. Possibilité de rendre. Adultes et groupes familiaux bienvenue. Seulement 25 de plus pour chaque personne supplémentaire sur la photo en plus du prix de l'offre. Tous choix des fonds, fond blanc ou noir, photo à deux sujets, et autres effets spéciaux ne sont pas disponibles pour l'ensemble proposé. *Dimensions approximatives.

Musées photographiques dans tous les magasins Sears, dans notre unité de ventes par catalogue de St-Hubert, et au Centre de Liquidation de St-Leonard.

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus



AMBIANCE UNIQUE

BIERE tous les jours,
BIERE EN FUT 5 à 7
REPAS

- SPÉCIAL DU MIDI
- SANDWICHES

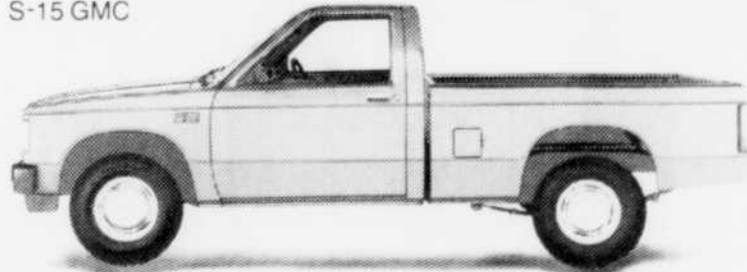
Jean-Paul Lord, Richard Carrier, Gerry Blais
pour vous servir

1600, rue Denault. Tél.: 563-1822

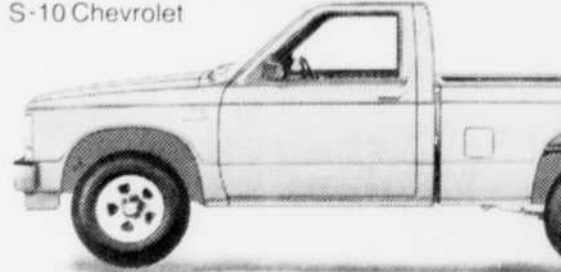


PICK-UP S-10 ET S-15, TANT D'ÉQUIPEMENT POUR SEULEMENT 8 978 \$*, Y A PERSONNE QUI PEUT LES ACCOTER!

S-15 GMC



S-10 Chevrolet



Venez chez nous. Ça roule en S-10 de Chevrolet et en S-15 de GMC. Des pick-up avec autant d'équipement... à ce prix là, ils partent rapidement!

Moteur 2.5 litres, injection de carburant, 5 vitesses (5^e vitesse surmultipliée), 4 pneus radiaux quatre saisons, siège pleine grandeur, capacité de charge de 1 000 livres, servo-freins et radio AM pour seulement 8 978 \$*.

Venez chez nous. Personne ne peut nous accoter! Voyez les possibilités de crédit et notre garantie.

*Prix de détail suggéré par le fabricant pour les modèles neufs 1988 de Chevrolet S-10 et GMC S-15 avec équipement de base, un moteur de 2.5 litres, transport et préparation inclus. Le concessionnaire se réserve le droit de vendre à un prix inférieur. Certains équipements illustrés ci-dessus peuvent être offerts en option moyennant un supplément. Pour plus de détails voyez votre concessionnaire participant.

Groupe Marketing des concessionnaires GM du Québec.



LES CONCESSIONNAIRES



CHEVROLET OLDSMOBILE
ROUILLARD AUTOMOBILES INC.
444, rue Bérthelme, ASBESTOS, QC
(819) 879-5421
ADAM AUTOMOBILES INC.
541, rue Main Ouest, COATICKOOC, QC
(819) 849-6304
P.L.C. CHEVROLET OLDSMOBILE INC.
155, rue Angus Sud, EAST ANGLUS, QC
(819) 832-2484
POULIN AUTOMOBILE INC.
517, 14e Avenue, C.P. 488, LA GUADELOUPE, QC
(418) 459-5482
DION CHEVROLET OLDSMOBILE INC.
2200, rue Sherbrooke, MAGOG, QC
(819) 843-8571

DYSON & ARMSTRONG INC.
265, Principale Nord
RICHMOND, QC
(819) 826-3721
BROUILLARD AUTOMOBILE (1962) LTÉE
2700, rue King Ouest, C.P. 2057
SHERBROOKE, QC
(819) 569-9941
BISSEON CHEVROLET OLDSMOBILE INC.
2257, rue Notre-Dame Nord, C.P. 849
THÉTFOUR MINES, QC
(418) 335-7571
AUTOMOBILES VICTORIAVILLE (1981) INC.
3, rue Aqueduc, C.P. 307
VICTORIAVILLE, QC
(819) 752-5567

PONTIAC BUICK
COUILLARD AUTOMOBILES INC.
228, rue Main Est, COATICKOOC, QC
(819) 849-2776
COOKSHIRE AUTOMOBILE (1979) LTÉE
525, rue Principale Est, C.P. 309
COOKSHIRE, QC (819) 875-3346
F.R. DALLAIRE INC.
4196, rue Leval, C.P. 70 LAC MEGANTIC, QC
(819) 583-0110
CYR AUTO (MAGOG) INC.
1761, rue Sherbrooke MAGOG, QC
(819) 843-3337
DUBOIS & FRÈRES LTÉE
2194, rue St-Gabriel, C.P. 244 PLESSISVILLE, QC
(819) 362-7377

POULIN PONTIAC BUICK (1986) INC.
335, rue Principale St-HONORE, QC
(418) 485-6764
DE LUXE PONTIAC BUICK LTÉE
1567, rue King Ouest, SHERBROOKE, QC
(819) 569-9355
LEBLOND AUTOMOBILES INC.
1163, Notre-Dame Nord THÉTFOUR MINES, QC
(418) 335-9111
THIBODEAU PONTIAC BUICK INC.
387, rue Notre-Dame Est, C.P. 978
VICTORIAVILLE, QC (819) 758-6448
DESAULNIERS AUTOMOBILES INC.
131, rue Principale Nord WINDSOR, QC
(819) 845-2711

VIENS CHEZ-NOUS. ÇA ROULE.

QUÉBEC

163 organisations féminines partent en guerre contre la réforme de l'aide sociale

MONTREAL (PC) — Une nouvelle coalition formée de 163 organisations, représentant environ un demi-million de femmes, a décidé de partir en guerre contre la réforme de l'aide sociale proposée par le ministre du Travail Pierre Paradis.

Des membres de ce regroupement, uni sous le thème "Justice et équité pour les femmes assistées sociales", ont profité hier de la Journée internationale des femmes pour présenter leurs revendications et manifester leur opposition à l'ensemble du projet Paradis.

Cette nouvelle coalition a été formée

par le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, la Fédération des femmes du Québec, l'IR des centres de femmes, la Fédération des associations de familles monoparentales et le Regroupement provincial des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence.

La coalition a l'in-

tention "de faire toutes les pressions possibles" pour que le ministre Pierre Paradis n'aille pas de l'avant avec les propositions contenues dans sa réforme de l'aide sociale, a affirmé Mme Françoise David de l'IR des Centres de femmes.

Mme David se dit d'accord pour que les assistées sociales "acquiescent une autonomie financière et retournent travailler, mais on veut leur en donner les moyens".

Pas prêtes

Selon elle, les programmes mis sur pied pour aider les femmes à retourner sur le marché du travail "touchent difficilement celles qui sont restées à la maison, qui ont eu à élever les enfants, qui sont donc sous-scolarisées et qui ne sont pas prêtes à assumer les nouveaux emplois qu'on voit aujourd'hui sur le marché du travail."

On dénonce entre autres la philosophie de ce projet de réforme "qui consiste à dire que plus on est pauvre plus on va être incité à retourner au travail", précise Mme David. De plus, on trouve inacceptable d'obliger des femmes qui viennent d'accéder à l'aide sociale après avoir vécu des ruptures ou subi la violence de leur conjoint à retourner au travail le plus tôt possible sous peine de voir leurs prestations réduites.

MISE AU POINT

Dans la circulaire "Sears offre plus" avec encart "La foire aux affaires", insérée dans La Tribune du 8 mars, veuillez noter qu'en première page, le polo Levi's pour garçons ou filles n'est pas offert dans tous les magasins Sears. À la page 21, le prix rég. Sears de l'écran de cheminée no 44160 devait se lire 269,99\$ et non pas 259,99\$.

Nous nous excusons de ce contretemps.

SEARS

CORRECTION

Dans notre circulaire "Pascal en fleurs" distribuée dans vos foyers mercredi le 9 mars, veuillez noter les changements suivants.

Page 11: séchoir-pliant en bois, on aurait dû lire, notre prix 16.95

Solde

1299^{ch.}

L'illustration est incorrecte. Nos excuses à notre clientèle.



PASCAL

34685

Un des prix Persillier-Lachapelle décerné à un organisme de l'Estrie

MONTREAL (PC) — La ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, Mme Thérèse Lavoie-Roux, a dévoilé les noms des lauréats des prix Persillier-Lachapelle 1987, soulignant la qualité des services offerts par quatre établissements du réseau et trois organismes communautaires.

Le prix d'excellence en affaires

personnes âgées dans la Hauteville de Québec.

De plus, une mention spéciale a été accordée au Centre de services sociaux Ville-Marie, de Montréal, pour ses programmes innovateurs à l'intention des victimes du sida.



Thérèse Lavoie-Roux

sociales est ainsi décerné au Centre d'accueil Louiseville, à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Trois-Rivières.

"Ce centre a démontré qu'une gestion efficace peut être compatible avec une approche humanitaire", selon ce qu'en a dit le jury. Il s'agit d'un centre qui accueille 130 personnes âgées non autonomes.

Le YMCA West-Island, de Pointe-Claire, a reçu le prix pour la promotion de la santé chez les jeunes, de la naissance à 24 ans. Les prix pour l'amélioration des services en santé mentale ont été attribués au Centre local de services communautaires de Portneuf ainsi qu'à l'Association des parents et amis des malades mentaux de l'Estrie.

Le prix pour l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires hébergés a été remis au Centre d'accueil La Cité des Prairies, de Montréal. Ce centre offre des services de réadaptation à plus de 270 adolescents qui éprouvent de graves problèmes de comportement.

Le prix pour le maintien à domicile des personnes âgées, personnes handicapées, malades chroniques et famille en difficulté a été décerné au Centre d'accueil Emilie-Gamelin, de Montréal, pour la qualité de ses programmes destinés aux gens âgés, ainsi qu'à L'Entraide du Faubourg, organisme qui s'occupe de

Le suspect subira un examen psychiatrique

MONTREAL (PC) — Le suspect dans l'affaire du meurtre d'un dépanneur de Laval a comparu brièvement, hier, en Cour des sessions de la paix, à Montréal.

Jocelyn Leblanc, 24 ans, n'a cependant pas été mis en accusation puisque la Couronne et la défense se sont entendues pour demander un examen psychiatrique qui doit déterminer s'il est apte à subir son procès.

Les résultats de cet examen devraient être connus vendredi.

Suspendu sans solde

QUEBEC (PC) — Le directeur du restaurant de l'Assemblée nationale, M. Claude Laporte, a été suspendu sans solde de ses fonctions pour les deux prochaines semaines.

M. Laporte avait fait la manchette jeudi dernier en entreprenant une grève de la faim (terminée depuis) pour protester contre le peu de support qu'il disait avoir reçu des autorités de l'Assemblée nationale à la suite d'accusations de fraude portées contre son administration du restaurant "Le Parlementaire".

Outré par son geste, le secrétaire associé à l'administration de l'Assemblée nationale, M. Gilbert L'Heureux, a pris hier une "mesure disciplinaire" contre l'ex-greviste, le suspendant sans salaire pendant deux semaines.

POURQUOI ACHETER LA MOQUETTE INTÉGRITÉ

- ✓ Mérite notre étiquette de confiance établie sur les faits réels.
- ✓ Protection de 6 ans contre taches et usure.
- ✓ Service pratique d'achat à domicile.
- ✓ Service d'acompte requis.
- ✓ Pas d'acompte requis.
- ✓ Devis sans frais ni obligation.
- ✓ Installation par main-d'œuvre qualifiée.
- ✓ Livraison gratuite de commande à installer.

INTÉGRITÉ

DE SEARS

RABAIS 42% - 50%

LE DÉFI DE SEARS. SI VOUS TROUVEZ UN MEILLEUR PRIX...PROFITEZ-EN!

Moquette 'Dorset' en peluche de nylon avec ActionBac®. Bonne moquette à un prix économique. Ord. 26,99\$ v.
La v. 13,49\$ (16,13\$ m²)
Les prix ordinaires mentionnés sont des prix Sears.

Moquette 'Lynda' en peluche de nylon avec ActionBac® à bas prix. Sears ord. 38,99\$ v.
La v. 19,49\$ (23,31\$ m²)

Moquette 'Alicia' en nylon BCF Dupont ne feutre et ne bouloche pas. Modèle ciselé. Ord. 45,99\$ v.
La v. 25,99\$ (31,08\$ m²)

Moquette 'Katharine'. Une exclusivité Sears en peluche Saxony. Traitée Scotchgard®. Ord. 46,99\$ v.
La v. 26,99\$ (32,28\$ m²)

Moquette 'Colormates' en peluche Saxony à la texture riche veloutée. Traitée Scotchgard®. Ord. 59,99\$ v.
La v. 32,99\$ (39,45\$ m²)

Prix en vigueur jusqu'au 19 mars 1988, ou jusqu'à épuisement des stocks.

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

Les mentions "Ord." ou "État" de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Sherbrooke, Carrefour de L'Estrie, 563-9440. Copyright Canada, 1988, Sears Canada Inc.

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

LA FOIRE AUX AFFAIRES POUR LA MAISON EST EN VIGUEUR MAINTENANT!